



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-032
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Il est rappelé au Conseil municipal, que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_032-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Il appartient ~~donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois~~ à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision doit être soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

Considérant que dans le cadre du Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social de la commune pour l'Espace Culturel Terre de Siagne et sa médiathèque Simone Raybaud, et notamment afin de répondre efficacement aux besoins des usagers et des associations en offrant des horaires d'ouverture plus larges.

Considérant qu'une subvention est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation, au titre du surcoût occasionné par l'extension des horaires d'ouverture.

Que par conséquent, il est nécessaire de créer un poste d'agent de bibliothèque consistant en un emploi permanent d'Adjoint Territorial du Patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière Culturelle à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures, au sein de la Médiathèque Simone RAYBAUD, à compter du 1^{er} novembre 2023.

Cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier d'une formation professionnelle dans le domaine culturel relatif aux bibliothèques.

La rémunération sera fixée sur la base du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux du patrimoine.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste permanent d'Adjoint Territorial du patrimoine,
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-033
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER) Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Contrat de mixité sociale.

Vu la Loi SRU en date du 13 décembre 2000,
Vu la Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS »,

CONSIDERANT que La commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne est soumise aux obligations SRU depuis 2014 avec une obligation triennale 2020-2022 de 104 logements sociaux,

CONSIDERANT les demandes d'exemption de la commune réitérées chaque année mais non retenues par l'Etat,

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Il est dans ~~l'intérêt de la commune de conclure un contrat~~ de mixité sociale avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui dispose de la compétence « logement » et l'Etat.

Avec un taux de réalisation de 62,50 % des objectifs (65 logements dus au projet RIVIERA) pour la période 2020-2022, la dynamique de rattrapage sur notre commune reste encore à parfaire. La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS » est venue adapter le dispositif de l'article 55 de la loi SRU, en pérennisant un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux, tout en favorisant une adaptabilité aux territoires.

C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du logement social, que la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a souhaité conclure un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025. Conformément à l'article L.302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, ce contrat de mixité sociale constitue un cadre d'engagement de moyens devant permettre à la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne d'atteindre ses objectifs de rattrapage pour la période triennale suivante.

Il se veut à la fois un document permettant de comprendre les principales dynamiques du logement social sur le territoire, d'évaluer l'impact des moyens déjà mobilisés et d'identifier ceux pouvant être actionnés à court et moyen terme. Dans sa mise en œuvre, le contrat de mixité sociale sera également un lieu d'échanges continus entre les différents partenaires tout au long de la période triennale 2023-2025.

Il est à noter que la commune avance sur plusieurs projets afin de créer du logement social :

- Projet de hameau léger : 8 à 10 logements.
- Logement de fonction 1 rue Arnaud (gestion AGIS06 - en cours de conventionnement) : 1 logement.
- Logement de fonction 6 place de la Liberté (bail à réhabilitation AGIS06) : 1 logement.
- Bibliothèque municipale 1 rue Arnaud (après déménagement en 2024) : 3 logements.
- Projets de résidences et de maison partagées pour les seniors.
- Projet privé en cours sur le SMS N°6 route de Grasse : 12 logements prévus dont 6 logements sociaux.

Le projet de contrat de mixité sociale ci-annexé a été élaboré en se basant sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 juin 2017 (dernière modification en date : 5 octobre 2022) et sur le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 20 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs Claude BLANC et Marc ERETEO) :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de contrat de mixité sociale de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne tel que décrit ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à apporter les dernières modifications au projet de contrat de mixité sociale suite à la finalisation du document avec l'Etat et la CAPG,

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de mixité sociale 2023-2025

V2 – 06/04/2023

Objectifs, engagements et actions pour
la production de logement social sur la
commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

Entre

La commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, représentée par Christian ZEDET, Maire, vu la délibération du conseil municipal du 04/07/2020, approuvant les termes du présent contrat de mixité sociale,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse représentée par Jérôme VIAUD, Président, vu la délibération de l'instance délibérative de l'EPCI du 16/07/2020, approuvant les termes du présent contrat de mixité sociale,

L'État, représenté par Bernard GONZALEZ, Préfet des Alpes-Maritimes,

Préambule : Enjeux et ambitions du contrat de mixité sociale

La commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne est soumise aux obligations SRU depuis 2014. Avec 1.75% de logements sociaux au 01/01/2022 au sein de ses résidences principales pour un objectif de 25%, la dynamique de rattrapage sur cette commune reste encore à parfaire. La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique dite « 3DS » est venue adapter le dispositif de l'article 55 de la loi SRU, en pérennisant un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en logements sociaux, tout en favorisant une adaptabilité aux territoires.

C'est dans ce cadre, et compte tenu des difficultés qu'elle rencontre pour réaliser du logement social, que la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne a souhaité conclure un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025. Conformément à l'article L.302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, ce contrat de mixité sociale constitue un cadre d'engagement de moyens devant permettre à la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne d'atteindre ses objectifs de rattrapage pour la période triennale suivante.

Il se veut à la fois un document permettant de comprendre les principales dynamiques du logement social sur le territoire, d'évaluer l'impact des moyens déjà mobilisés et d'identifier ceux pouvant être actionnés à court et moyen terme. Dans sa mise en œuvre, le contrat de mixité sociale sera également un lieu d'échanges continus entre les différents partenaires tout au long de la période triennale 2023-2025.

Le présent document a été élaboré avec l'appui des élus et services urbanisme et habitat de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, en se basant sur le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 juin 2017 (dernière modification en date : 5 octobre 2022) et sur le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 20 mai 2021.

La commune a sollicitée la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui a joué un rôle de conseil à la rédaction de ce contrat.

Le contrat de mixité sociale s'organise autour de 3 volets :

- 1^{er} volet : Points de repères sur le logement social sur la commune
- 2^e volet : Outils et leviers d'action pour le développement du logement social
- 3^e volet : Objectifs, engagements et projets : la feuille de route pour 2023-2025

Présentation de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

La commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, située à l'ouest du département des Alpes-Maritimes, compte 4028 habitants au 1^{er} janvier 2023 et s'étend sur une superficie de 30.02 km², représentant 134 habitants/km². A l'écart des grands axes (16 kms de Grasse et 30 kms de Cannes), la commune se situe en limite du département du Var. Saint-Cézaire-sur-Siagne a su conserver l'authenticité d'un village provençal. La commune présente de forts enjeux écologiques et patrimoniaux. Elle est bordée par la Siagne, fleuve dont l'embouchure se situe sur la commune de Mandelieu. Une partie de son territoire est concernée par le site Natura 2000 dénommé « Gorges de la Siagne. De plus, la commune est incluse dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur et dispose d'un patrimoine historique et touristique important dont le site des Grottes. Également, une zone industrielle, dénommée « Parc d'Activités des Hauts de Grasse », d'une superficie de 13.54 km², est présente sur le territoire de la commune dont les activités sont principalement liées vers l'industrie du parfum et des arômes. Son environnement préservé, sa commercialité et sa proximité avec des bassins d'emplois font de Saint-Cézaire-sur-Siagne une commune attractive, dont la démographie tend à se stabiliser ces dernières années après une hausse continue :

Démographie	1962	1975	1990	1999	2006	2014	2019	2021	2023
	715	1046	2182	2840	3420	3930	3903	4007	4028

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) qui regroupe 23 communes et en dehors de l'unité urbaine de Nice. La CAPG est un acteur majeur des politiques sociales de l'habitat sur son territoire et y exerce les compétences suivantes : Programme Local de l'Habitat (PLH) ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; Actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Sur le volet urbanisme, la commune possède un Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 27/06/2017, et est régie par le SCOT approuvé le 25/05/2021.

Ayant intégré la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en 2014, la commune est depuis soumise à l'obligation prévue à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et doit comprendre 25% de ses résidences principales en logements locatifs sociaux. Cet objectif est décliné en périodes triennales à la fin desquelles un bilan quantitatif et qualitatif des logements locatifs sociaux est établi. Le taux de référence de rattrapage triennal est fixé à 33% du déficit de logements locatifs sociaux.

A l'occasion du bilan de la période 2020-2022, il est constaté que la commune n'a pas atteint l'objectif quantitatif qui lui avait été assigné, à savoir 65 logements agréés sur 104 logements sociaux demandés, soit 62.50% de taux de réalisation. L'indice de tension sur les logements locatifs sociaux est actuellement de 8 (24 demandes pour 3 attributions en 2020)

La problématique de déplacement (saturation de l'axe Peymeinade – Grasse et éloignement du bassin d'emploi, 28% des actifs résidant à Saint-Cézaire-sur-Siagne y travaillent) est une première raison de cet échec, bien connue. Par ailleurs, la question des zonages pour déterminer les plafonds de loyer du logement social PLAI/PLUS et PLS/PLSA constitue un réel frein à l'intervention des bailleurs sur la Commune. L'équilibre financier des opérations est

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

difficile à trouver pour des formes d'habitat adaptées aux caractéristiques locales de Saint-Cézaire-sur-Siagne. Néanmoins, et comme détaillé dans ce document, la commune a fourni d'importants efforts et négociations pour obtenir ces 65 nouveaux logements sociaux sur la période triennale qui s'achève, et est volontaire pour poursuivre cette dynamique en s'engageant à travers le présent contrat de mixité sociale. L'indice de tension sur les logements locatifs sociaux est actuellement de 8 (24 demandes pour 3 attributions en 2020)

Document de travail

1er volet / Points de repères sur le logement social sur la commune**1) Évolution du taux de logement social**

	01/01 2014	01/01 2015	01/01 2016	01/01 2017	01/01 2018	01/01 2019	01/01 2020	01/01 2021	01/01 2022
Nb lgts sociaux	30	30	30	30	31	31	33	33	33
Taux lgts sociaux	1.77%	1.76%	1.74%	1.71%	1.76%	1.73%	1.82%	1.78%	1.75%
Lgt social SRU ddé	425	426	432	437	440	446	452	464.8	*** (471)
Tt lgt St Cézaire	1698	1702	1726	1751	1760	1786	1810	1859	1886

Entre 2014 et 2020, le nombre de logements totaux à Saint-Cézaire-sur-Siagne a augmenté de 6.6% ; le nombre de logements sociaux a lui augmenté de 10%. Depuis l'entrée de la commune dans le dispositif de la loi SRU, 2 logements ont été réhabilités et conventionnés en logements sociaux par la commune en 2020.

En 2019, une étude pré-opérationnelle a été menée en collaboration avec l'EPF PACA pour planifier une extension du centre-village (création de 100 nouveaux logements dont 60 logements sociaux). Les opérations envisagées ont été massivement rejetées par la population considérant cette production comme étant « démesurée » au regard de l'identité saint-cézarienne. Le Conseil Municipal, en accord avec le souhait des habitants, a prononcé l'abandon du projet.

La commune possède d'autres pistes pour le développement de logements sociaux à l'avenir, dans le cadre de ce contrat de mixité sociale pour 2023-2025.

2) État des lieux du parc social et de la demande locative sociale

Le parc social de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne se décompose de la manière suivante :

33 logements sociaux				
	30 logements sociaux gérés par bailleur social (ESH) Chemin du stade sud	2 logements sociaux communaux 20 Rue de la République	1 logement social conventionné (privé) 11 rue Arnaud	
Type	11 T2 – 15 T3 3 T4 – 1 T5	T3 (48m ²)	T4 (77m ²)	
Entrée – sortie	5 (2022)	(2022)	0 (2022)	
Vacance mobilité	10% (2022)	0%	0%	
DPE	Energie : 30 C GES : 30 D (2022)	Energie : E GES : B	-	
Loyer par m ²	6.73€/m ²	6.16€/m ²	8.55€/m ²	
Année construction	2012			
Réhabilitation - travaux	-	2019	2019	

Statistiques générales

- Taux d'évolution annuel de la population municipale sur une période de 5 ans : 2013 – 2019 : 0.22%
- Taux de vacance structurelle (nb de logements du parc privé vacants depuis 2 ans ou +, rapporté au nb de logements du parc privé de la commune) : 1.80% (CAPG : 1.20%)
- Dynamisme de construction (moyenne de logements commencés pour 1000 habitants) :

Saint-Cézaire	CAPG
2010-2014 : 5.50	2010-2014 : 4.60
2015-2019 : 2.70	2015-2019 : 3.80

Demande locative sociale :

- **Ratio de tension :**
 - o 2020 : 24 demandes pour 3 attributions soit un indice de tension de **8** (inférieur au niveau du département).
 - o 2021 : Indice de tension de **4.60** (demande en baisse : -7 demandes) : Indice CAPG : 4.94
- **Délai moyen de satisfaction de la demande locative sociale** (ancienneté de la demande) :
 - o moins de 1 an : 45,83 %,
 - o de 1 à 2 ans : 33,33 %,
 - o plus de 10 ans : 0,00 %.
- **Profil des demandeurs :**
 - o Part des personnes seules : **75,00 %**,
 - o Part des ménages dont les ressources n'excèdent pas les plafonds PLAI : **69,57 %**,
 - o Part des demandeurs reconnus comme public prioritaire : **0 demandeur** reconnu comme public prioritaire et restant à reloger au 1^{er} janvier 2023 selon la DDETS.
- **Logements les plus recherchés :**
 - o T3 : 29.17%
 - o T2 : 20.83%
- **Taux de vacance au 01/01/2021 :** 0% (Département : 0.77%)
- **Taux de rotation au 01/01/2021 :** 16.67% (Département : 5.42%)

3) Dynamique de rattrapage SRU

Bilans triennaux SRU	2014-2016	2017-2019	2020-2022
Objectifs	66	81	104
Réalisés	0	2	65
Taux d'atteinte	0%	3.70%	62.50%
% de PLAI / % de PLS	0% / 0%	0% / 33%	64.62% / 0%
Taux de carence			

- **Indiquer:**
 - o La part que les logements sociaux mis en service représentent dans l'augmentation des résidences principales
 - o La part que les logements sociaux financés représentent dans le total des logements autorisés

Période triennale 2017 - 2019

La commune a réhabilitée et conventionnée 2 logements sociaux sur cette période. Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en 2017 et mettait en place des zones pour le développement du logement social. A l'échelle de notre commune, 45 agents, le temps de traitement des dossiers et du montage de projet et allongé en cas de gestion interne ; quant aux prestations externes, elles sont hors d'atteinte au regard des finances communales de plus en plus limitées et grèveraient sévèrement tout autre projet municipal.

Période triennale 2020 - 2022

La période triennale 2020-2022 faisait l'objet d'un nouveau programme de logements sociaux situés en proximité immédiate du centre-village, projet incorporé dans le Plan Local d'Urbanisme et qui devait répondre aux objectifs de la période triennale et se rapprocher des exigences de la loi SRU dans la production de logement social. Ce projet, très ambitieux pour notre commune, placé sur une parcelle stratégique à proximité immédiate du centre-village et reposant sur des immeubles d'appartements, a suscité une forte mobilisation citoyenne lors des élections municipales de 2020, avec une forte médiatisation du rejet de ce projet et une pétition rassemblant 1/3 des habitants du village. Saint-Cézaire-sur-Siagne connaît une croissance démographique continue depuis 60 ans, passant de 715 habitants en 1962 à 3903 habitants en 2019. Si la commune a conservé son âme de village, le programme immobilier tel qu'envisagé par ce projet dénaturait de manière très importante le centre-village et dénotait avec les spécificités architecturales du lieu. Également, la production d'une centaine de logements sociaux augmentait considérablement la démographie de la commune, aggravant de manière considérable le trafic sur la route départementale déjà saturée. Le centre-village nécessitait en outre un redimensionnement de son aménagement afin d'absorber cet afflux de population nouvelle, projet hors d'atteinte pour les finances communales. Le projet, en compilant ce choix d'emplacement stratégique risqué pour le bon développement de la commune et cette forte mobilisation citoyenne, a été abandonné par l'équipe municipale ayant remporté les élections de 2020 comme elle s'y était engagée pendant la campagne électorale.

Depuis cette date, la commune recherche de nouvelles possibilités d'implantation de logements sociaux avec plusieurs optiques :

- Proposer une offre de logements abordables à nos concitoyens, la demande étant réelle dans notre commune. Dans ce cadre, la commune a réalisé l'analyse des besoins sociaux afin d'avoir une image précise de l'attente sociale au sein de la commune :
 - o niveau de vie médian : 1990€, moins aisé que l'ensemble du territoire
 - o Les 10% moins aisés touchant moins de 1080€ / mois, soit 410 personnes : avec un taux d'effort à 33%, cela nécessite un logement coûtant 360€/ mois maximum pour une personne seule, irréalisable dans le parc locatif privé
 - o en outre, environ 250 personnes vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté (1263€).
 - o Saint-Cézaire-sur-Siagne est composé majoritairement de propriétaires, le parc immobilier locatif étant de 22%.
 - o Il est constaté un vieillissement de la population communale, ce qui conforte la municipalité dans son projet de logements sociaux pour seniors, en cours de réflexion.
- Rénovation du parc locatif du centre-village : de nombreux logements insalubres, vacants ou devant être mis aux normes techniques en vigueur sont situés au cœur du village. La mairie a débuté une politique d'incitation à leur réhabilitation en logements

sociaux afin de rénover l'existant et d'éviter l'artificialisation de nouvelles parcelles (réunions d'information sur les aides existantes, veille foncière, ...)

- Se faire aider concernant la gestion locative des logements sociaux communaux : la commune n'ayant aucun agent qualifié pour ce type de mission, et face au risque de difficultés de paiement et d'éventuelles procédures contentieuses, une convention de gestion a été signée avec AGIS06, bailleur social, afin de leur déléguer ces missions.
- Réduire la pénalité SRU, actuellement de plus de 100.000€ pour la commune, impactant nos capacités d'autofinancement pour mener à bien les projets municipaux.

Par ailleurs, depuis 2021, la commune est en négociation avec un promoteur privé souhaitant réhabiliter l'ancien site RIVIERA, une ancienne maison de retraite composée de 6 bâtiments en friche, comprenant 16 300m² de plancher. 129 logements sont prévus, dont 65 logements sociaux, soit 50.39% de logements sociaux. Cette création permettra d'augmenter considérablement l'offre de logements sociaux au sein de notre commune. Pour rappel, ce projet étant privé, le nombre de logements indiqué ci-dessus est la conséquence de nombreux mois de négociation entre la commune et le promoteur privé, traduisant une réelle volonté de rattraper le retard dans la production de logements sociaux puisque la commune n'avait aucun moyen juridique d'imposer près de 50% de logement social sur ce programme. Concernant le volet urbanisme, le projet a été intégré au PLU dans sa modification n°4 approuvée le 05/10/2021. Ces futurs logements sociaux ont d'ores-et-déjà obtenus leurs agréments par UNICIL et sont donc incorporés dans ce bilan triennal 2020-2022. Ils seront livrés lors de la période triennale 2023-2025 (sous réserve du calendrier prévisionnel et des procédures administratives liées au permis de construire et notamment le volet environnemental et le dossier de la loi sur l'eau).

Difficultés rencontrées :

- Période d'élections municipales : changement de projet municipal en conséquence
- Crise de la COVID19 jusqu'à début 2022, réorientation les priorités vers la gestion au quotidien au détriment de projets structurants.
- Problématique de déplacement (saturation de l'axe Peymeinade – Grasse et éloignement du bassin d'emploi, situé entre Grasse et Cannes).
- La question des zonages pour déterminer les plafonds de loyer du logement social PLAI/PLUS (Saint-Cézaire se situe en zone 3) et PLS/PLSA (Saint-Cézaire se situe en zone B1) constitue un réel frein à l'intervention des bailleurs sur la Commune. L'équilibre financier des opérations est difficile à trouver pour des formes d'habitat adaptées aux caractéristiques locales de Saint-Cézaire-sur-Siagne.
- La réhabilitation de 2 logements sociaux en 2019 : Plusieurs bailleurs ont été sollicités pour accompagner la Commune dans sa démarche. Aucun n'a répondu favorablement, pas même le bailleur qui gère aujourd'hui un parc de 30 logements sociaux à Saint-Cézaire. Les services communaux ne sont pas dimensionnés pour pouvoir assurer la gestion locative d'un parc social communal. La gestion de ces deux logements représente une réelle difficulté pour la commune. Par ailleurs, les dépenses de travaux réalisées pour l'amélioration de ces appartements ne sont pas retenues dans les déductions à opérer lors du calcul des pénalités SRU.

Ayant atteint 62.50% de taux de réalisation pour cette période 2020-2022, la commune a dû faire face à de nombreux obstacles présentés ci-dessus et adapter ses projets à l'opinion publique afin de satisfaire au maximum l'intérêt général. A l'échelle d'une commune d'environ 4.000 habitants, la création de 65 logements sociaux (à comparer aux 76 nouvelles résidences

principales sur la commune pendant cette période) démontre l'effort considérable produit par la municipalité pour améliorer quantitativement le parc locatif social.

La commune a d'ores-et-déjà des pistes et projets avancés pour rattraper le retard de production de logements sociaux pour la période triennale 2023-2025.

4) Les modes de production du logement social

La production de logement social par les bailleurs sociaux

La question des zonages pour déterminer les plafonds de loyer du logement social PLAI/PLUS et PLS/PLSA constitue un réel frein à l'intervention des bailleurs sur la commune. L'équilibre financier des opérations est difficile à trouver pour des formes d'habitat adaptées aux caractéristiques locales de Saint-Cézaire-sur-Siagne. En conséquence, les bailleurs sociaux ne sont pas intéressés pour produire du logement social : exemple des 2 logements sociaux réhabilités en 2019 : plusieurs bailleurs ont été sollicités pour accompagner la Commune dans sa démarche mais aucun n'a répondu favorablement, pas même le bailleur qui gère aujourd'hui un parc de 30 logements sociaux à Saint-Cézaire.

La commune démarche néanmoins régulièrement et un partenaire semble aujourd'hui en accord pour exploiter les logements sociaux sur la commune et développer l'offre : AGIS06, un bailleur social.

La production de logement social par la commune

Village de 4000 habitants, la mairie compte 45 agents pour l'ensemble des compétences qui lui incombe, dont une quinzaine de personnel administratif. Avec cet effectif, la commune ne possède pas les ressources humaines nécessaires pour gérer un service de gestion locative ni pour monter un projet du logement social d'envergure.

Néanmoins, engagée dans une politique volontariste pour augmenter le nombre de logements sociaux, la commune a réhabilité et conventionné 2 logements en 2019 et s'apprête de nouveau à réhabiliter environ 4 logements d'ici 2025 par l'intermédiaire d'une convention avec notre partenaire AGIS06.

Le conventionnement en logement social par des propriétaires privés

Les aides à la rénovation des logements et au conventionnement en logement social sont gérés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG). Ces aides sont encore assez méconnues du grand public, qui se traduit par un faible nombre de logements conventionnés : 1 sur la commune. Pour pallier à cette méconnaissance, la commune s'est rapprochée de l'intercommunalité et organise des réunions publiques de présentation de ces dispositifs et de leurs avantages. La première réunion publique a eu lieu le 27 février 2023, en présence de la CAPG et d'AGIS06, bailleur social, et sera suivie d'informations régulières auprès des habitants.

Dispositif d'accession sociale à la propriété destiné à des ménages aux ressources

modestes : Aucune programmation PSLA n'est relevée sur cette commune selon la source SISAL 3 au 12/01/2023.

-indiquer la part des LLS.. ...réalisés en VEFA ...sous maîtrise d'ouvrage directe des organismes HLM ...réalisés en acquisition amélioration - Source mobilisable : Galion-Sisal

2e volet / Outils et leviers d'action pour le développement du logement social

1) Action foncière

1.1 La stratégie foncière à long terme

Sur l'analyse des gisements fonciers : le service urbanisme utilise une cartographie des fonds communaux et des biens vacants et sans maître (BVSM) pour identification du potentiels constructibles. Un travail étroit avec la SAFER et les agriculteurs est effectué lors des notifications de vente pour inciter à la préemption par la SAFER : objectif de revente aux agriculteurs du secteur et ainsi de conserver/ de développer le potentiel agricole.

Sur l'identification et le suivi des gisements fonciers et des secteurs stratégiques :

- La commune mène une étude prospective sur les BVSM : Procédures lancées sur les sites d'Orientations d'Aménagements Programmés (OAP) et des Périmètres de Mixité Sociale (PMS), ou tout foncier à bâtir - Fin de la procédure pour un foncier à bâtir et un fonds sur OAP en 2023.
- Identification des fonds pour mise à disposition à des agriculteurs
- Création d'une OAP sur une friche urbaine à destination d'habitation (Modification n°3 du PLU)
- Projet d'un hameau léger pour intégrer les différents types d'habitats sur la commune et permettre une offre variée
- Volonté d'inciter à la réhabilitation des logements vacants et insalubres en cours du village pour obtenir une mixité sociale dans de l'existant (réunions d'information et communication en lien avec l'intercommunalité)
- Projet de créer un référencement des terrains présentant un potentiel agricole ; objectif : remise à disposition des agriculteurs.

Sur la veille foncière : Elle est à créer sur le territoire ; une veille sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est effectuée au sein du village (la commune ayant par exemple acquis deux logements et les a réhabilité pour créer 2 logements sociaux).

Sur les outils d'aide à l'identification des gisements fonciers : Les zones urbaines sont à taille humaine ; Les services municipaux ont bonne connaissance du territoire par des visites fréquentes sur site (organisation de visite avec la commission d'urbanisme depuis 2 ans).

Sur les acteurs impliqués dans la stratégie d'action foncière : La commune délègue à AGIS06, bailleur social, la gestion locative de ses logements sociaux et les sollicite pour tout projet de réhabilitation ou de création de logements sociaux.

1.2 L'action foncière opérationnelle

Concernant la maîtrise foncière :

Elle est en portage direct par la commune ; Nous avons un potentiel important de foncier à exploiter, détenu depuis de nombreuses années. Également, l'EPF détenait un terrain à bâtir, que nous avons racheté en décembre 2022 afin d'étudier le projet hameau léger.

Sur les opportunités et les outils de maîtrise foncière :

La commune gère en direct les DIA, via une instruction par le service aménagement et programmation.

La commune est volontaire dans l'accompagnement des porteurs de projets et les incite à la rénovation des logements dans l'existant et au conventionnement en logement locatif social dès connaissance d'un projet (prise de contact des promoteurs privés).

2) Urbanisme et aménagement

Pour remplir ses obligations, la commune se base sur les documents d'urbanisme et de programmation suivants :

- Son **Plan Local d'Urbanisme**, approuvé le 27/06/2017 (date de la dernière modification : 05/10/2022).
Une révision générale du PLU sera lancée en 2023 pour le mettre en compatibilité avec le SCOT : en effet, une problématique existe sur les prévisions actuelles : le PLU projette une croissance de 1,7% des logements (soit 700 logements de + jusqu'en 2025), tandis que le SCOT approuvé en 2021 projette une croissance de 0,3% : La production en matière de logement devra donc être revue pour se conformer au SCOT.
- Le **Plan Local de l'Habitat 2017-2022**, prorogé pour 2 ans le temps de sa réévaluation.
- Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, approuvé le 20/05/2021.

Notre Plan Local de l'Urbanisme fait l'objet d'adaptations régulières depuis son approbation en 2017 : 4 modifications simplifiées ont été approuvées depuis :

- **Modification 1** : régularisation du tracé de la zone UC et de la zone N impactant quelques parcelles – APPROUVÉ LE 01/03/2019
- **Modification 2** : création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la zone UB permettant d'intégrer pleinement au PLU le projet de création d'une centaine de logements – APPROUVÉ LE 26/02/2020 – Projet de logements sociaux abandonné suite à une forte mobilisation citoyenne
- **Modification 3** : réhabilitation du site RIVIERA : Le projet de réhabilitation a pour ambition de traiter une friche en entrée de village. Ce site à l'abandon depuis les années 90, visible depuis la route de Grasse, a fait l'objet de nombreuses réflexions quant à sa vocation et sa reconversion depuis l'arrêt d'exploitation en 1994. Ce sont près de 129 logements qui pourront être créés avec un objectif de production de 40% minimum de logements sociaux (65 logements sociaux prévus par le promoteur privé à ce stade, soit 50%) – APPROUVÉ LE 05/10/2022
- **Modification 4** : Orientation d'Aménagement et de Programmation du Parc d'Activités des Hauts de Grasse – APPROUVÉ LE 05/10/2022
- **Prochaine modification 5** : Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur la zone UB Centre Village Contemporain afin de l'adapter au projet novateur d'un hameau léger (habitats réversibles, sans fondations) - 2023
- **Prochaine révision générale du PLU** : lancée en 2023 pour le mettre en compatibilité avec le SCOT : en effet, une problématique existe sur les prévisions actuelles : le PLU projette une croissance de 1,8% des logements (soit 700 logements de + jusqu'en 2025), tandis que le SCOT approuvé en 2021 projette une croissance de 0,3% : La production en matière de logement devra donc être revue pour se conformer au SCOT.

Dans un contexte de forte tension foncière sur le territoire, le PLU est nécessairement fortement cadré et restrictif ; chaque réflexion de projet s'accompagnant dans la plupart des

cas sur une demande de modification pour l'adapter. La municipalité souhaite avant tout limiter la hausse de la démographie et la construction de logements, particulièrement forte via le mécanisme de division foncière (séparation d'une parcelle en plusieurs) très utilisé et qui est autorisé dans notre PLU actuel. Cette augmentation non contrôlée est une difficulté pour la commune qui voit mécaniquement le nombre de logements sociaux à atteindre augmenter chaque année en conséquence.

La révision générale du PLU sera l'occasion de limiter le recours à ce mécanisme (exemple : augmenter l'espacement des habitations par rapport aux limites de propriété, limitant ainsi les possibilités de division foncière).

Concernant l'analyse des risques, la commune est soumise à un plan de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF), impactant très fortement les zones agricoles (zones rouges). Concernant le risque inondation, quelques secteurs sont connus pour ce risque mais la commune ne dispose pas de plan de prévention des risques naturel (PPRN).

3) Programmation et financement du logement social

La commune recherche des opportunités de création de logement social comme en témoigne les modifications 2 – 3 et la prochaine modification n°5. Plusieurs emplacements réservés pour la mixité sociale (ERMS) existent dans notre PLU mais font l'objet de blocages empêchant leur réalisation :

N° d'ERMS	Nom et adresse de l'ERMS	Nature des logements (clé de répartition en % LLS)	Potentiel en nombre de logements sociaux	Analyse qualitative globale
1	Village – Parcelles F1 – F2 – F3 – B2186	60% LLS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	40 dont 24 LS	F1 – F2 – F3 en maîtrise foncière par un privé Projet très important au regard de sa situation direct au village. Pétition d'opposition signée par 1/3 de la population totale de la commune ayant conduit à l'abandon du projet. + PAPAG
2	Village – Parcelles F 26 – B 1078	60% LLS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	60 dont 36 LS	Projet très important au regard de sa situation direct au village. Pétition d'opposition signée par 1/3 de la population totale de la commune Nouveau projet d'un hameau léger porté par la commune, plus modeste (10 logements maximum), qui fera l'objet de la modification 5 du PLU en 2023. + PAPAG
3	Route de St Vallier – Parcelles A 1358 – 1359	50% LS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	23 dont 12 LS	Rétention foncière propriété privé – Contentieux sur des problématiques d'inondation sur les parcelles voisines.

4	Route de St Vallier – B 465 – 475 – 479 – 1358 – 1360 – B 1523	50% LS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	22 dont 11 LS	Nombreuses unités foncières en maîtrise privée – Unité coupé par la départementale
5	Chautard – Parcelles C 617 à 622	50% LS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	19 dont 10 LS	Réalisation impossible – Permis d’aménager délivré le 18/04/2016 et mis en œuvre pour lotissement de maisons individuelles
6	Route de Grasse – C 1619	50% LS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	12 dont 6 LS	Terrain en zone UD – 10% de CES - Superficie 7867m ² : Potentiel LS faible difficile d’attirer un bailleur social – Caducité d’une promesse de vente septembre 2022 avec Nexity – Etude par nouveaux aménageurs en cours –
7	Les Fayssoles - A 1996 – 1997 – 1998	50% LS dont 30% PLAI mini – 10% maxi en PLS	25 dont 13 LS	Terrain en zone UC détenu à moitié par la commune – Accessibilité au site incompatible avec l’opération : Chemin étroit – Problème de circulation– Réflexion à tenir sur l’opportunité de cet ERMS

Des Périmètres de Mixité Sociale (PMS) et des Orientations d’Aménagement Programmées (OAP) présentes dans notre PLU traduisent et programment ces ERMS mais font face aux obstacles énoncés ci-dessus.

La commune a également mis en place un droit de préemption urbain et souhaite valoriser en priorité le foncier déjà détenu.

4) Attribution aux publics prioritaires

Les types de publics reconnus comme prioritaires au titre de l’accès au parc social sont définis comme suivant :

- Personnes mal logées (insalubres, indigne)
- Personnes défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par ex les personnes reconnues au titre du Droit au logement (DALO)
- Victimes de violences conjugales
- Personnes à mobilité réduite
- Personnes en hébergement temporaire
- Personnes menacés d’expulsion

Les différents contingents de répartition des logements sociaux sont repartis entre :

- l’Etat (30% du total des logements de chaque organisme),
- La Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse: le service logement intercommunal gère l’ensemble des demandes de logements locatifs sociaux de son territoire.
- La commune, qui peut proposer des candidats en fonction des logements qui lui ont été réservés,
- Action Logement (ASTRIA et SOLENDI), qui peut proposer des candidats en fonction des logements qui lui ont été réservés,

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Concrètement, la demande entrant par la communauté d'agglomération est redirigée vers la mairie dès lors que nous sommes réservataires en cas de gestion directe, ou pour le compte du réservataire en cas de gestion déléguée ou sur son contingent propre, sauf exception (insuffisance du nombre de candidats, ou lorsque le demandeur est reconnu DALO). La mairie peut alors proposer 3 candidats. La fréquence est irrégulière (0 à 3 selon l'année). La commune propose effectivement 3 candidats dès lors qu'elle est sollicitée et fait partie de la commission d'attribution. Le candidat de la commune est retenu dans 95 % des cas.

Concernant les autres contingents, la commune n'est que très peu sollicitée ; elle n'a d'ailleurs que très peu (voir aucun) de retour après l'attribution des logements pour ces contingents. Pour autant, ces attributions semblent conformes aux orientations d'attribution des logements.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse possédant la compétence habitat et comprenant 2 quartiers prioritaires, une conférence intercommunale du logement est instaurée depuis 2021. La CIL doit permettre d'identifier les marges de manœuvre permettant d'appliquer les orientations stratégiques en matière d'attribution et de gestion de la demande de logements sociaux. La CIL a élaboré un document cadre sur les orientations en matière d'attribution dont son engagement a été adopté par une convention intercommunale d'attribution (CIA). Aucune liste des résidences à enjeu prioritaire de mixité sociale n'a été instaurée, une seule résidence sociale étant présente sur notre commune. **Voir CAPG**

Concernant la cotation de la demande locative sociale, la commune utilise la grille de cotation mise en place par la Communauté d'Agglomération.

La commune n'est pas concernée par les politiques de la ville (QPV, ...)

3e volet / Objectifs, engagements et projets : la feuille de route pour 2023-2025

Article 1er - Les engagements et actions à mener pour la période 2023-2025

La commune souhaite mettre en place une stratégie foncière, selon ses moyens et ressources :

- Etudier le potentiel des fonciers communaux
- Obtenir une taxation sur les locaux vacants.

La commune reste vigilante dans la veille foncière avec la réhabilitation prochaine d'un logement (détail ci-dessous).

Nouveaux logements sociaux prévus pour la période 2023-2025 à Saint-Cézaire-sur-Siagne :

- **Riviera** : Suite à l'obtention de l'agrément via UNICIL pendant la période triennale 2020-2022, 65 nouveaux logements locatifs sociaux seront livrés pendant la période 2023-2025 sur le site RIVIERA (selon le calendrier prévisionnel)
- **Projet séniors** : la commune mène actuellement une réflexion sur la création d'une trentaine d'habitats fléchés pour les seniors ; Habitat06 a été sollicité, ainsi qu'UNICIL, pour mener une réflexion conjointe.
- **Projet d'un hameau léger** : Novateur, ce projet se constitue d'une dizaine d'habitats réversibles, sans fondations, démontables, insérés dans un environnement préservé. Un conventionnement en logement social d'une partie des habitations est en cours d'étude. L'enjeu est de pouvoir conventionner jusqu'à 8 logements sociaux (en fonction de la faisabilité) et de garder 2 logements pour la commune (logement d'urgence, gîte communal, ...); taux de logement sociaux pour ce projet (sous réserve) : 80%. Ce projet sera accompagné de la modification n°5 du PLU rendant possible l'installation d'habitats réversibles sur cette parcelle. Rachat de la parcelle à l'EPF fin 2022.
- **Réhabilitation d'un T2** prévue en 2023 : 2 place de la Liberté (bail à réhabilitation 15 ans avec Agis 06) – livraison 2ème semestre 2023
- **Réhabilitation de la bibliothèque en 3 logements sociaux en 2024** : Il s'agit d'un projet communal d'identification du gisement foncier : à l'occasion du déménagement de la bibliothèque qui deviendra médiathèque au futur Espace Terre de Siagne, les locaux actuels de la bibliothèque seront transformés en 3 logements (2 pièces, 3 pièces et studio) – livraison 2ème semestre 2024 – bail à réhabilitation avec Agis 06
- **Projet privé sur la SMS n°6** : Cession de foncier en cours et recherche d'un opérateur social par le propriétaire : 10 à 12 logements prévus dont 50% en logement social, soit 6 logements sociaux. Le permis de construire sera déposé au 1^{er} semestre 2023.
- **Communication** : Attente des retombées des réunions publiques informatives du conventionnement en logement social pour les propriétaires privés (OPAH – ANAH), ciblant notamment le centre-village (habitats insalubres ou vacants recensés) – 1ere réunion publique le 27 février 2023, en présence de la CAPG et du bailleur social AGIS06, qui sera suivie par des informations régulières auprès de la population. Objectif : 20 logements privés conventionnés d'ici la fin de la période triennale.
- **Tout nouveau projet municipal sera étudié pour créer du logement social** – La commune reste attentive, via notre veille foncière, à proposer tout local déjà existant à notre partenaire bailleur afin de créer du logement social. Notre objectif étant de maximiser les réhabilitations de l'existant notamment au centre-village.

Nombre de logements sociaux au 01/01/2022 : 33.

Total de logements sociaux supplémentaires prévus à ce stade d'ici 2025 : 133

Total prévisionnel de logements sociaux en 2025 : 166 (sous réserve de la bonne exécution des projets listés ci-dessus et d'autres projets).

Le nombre de logements sera ainsi multiplié par 5 par rapport à leur nombre actuel ; à l'échelle de notre commune et de nos moyens, un effort considérable est mené afin d'obtenir ce parc locatif social.

-Indiquer: Les engagements et actions à mettre en œuvre sur la période 2023-2025, pour chacune des thématiques : Action foncière; Urbanisme; Programmation et financement; Attribution aux publics prioritaires.

-Pour chaque engagement et action, indiquer:

--les signataires concernés

--les résultats attendus

--la méthode et le calendrier

Article 2 - Les objectifs de rattrapage pour la période 2023-2025

Nombre de logements sociaux au 01/01/2022 : 33

Nombre de logements sociaux à atteindre au 01/01/2022 : 471

= Déficit logements sociaux en 2022 : 438

Nombre total de nouveaux logements sociaux prévus d'ici 2025 : 133

- Objectif triennal :

- o Cas classique (33% minimum du déficit constaté en début de période triennale) : 145 logements sociaux
- o **Dérogation avec CMS abaissant (25% minimum du déficit constaté en début de période triennale): 109 logements sociaux**
- o Dérogation avec CMS mutualisant (17% minimum du déficit constaté en début de période triennale pour la commune, 33% pour l'ensemble de la CAPG): 74 logements sociaux

Conformément à l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation, le contrat de mixité sociale détermine, pour chacune des périodes triennales qu'il couvre et pour chacune des communes signataires, les objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux à atteindre. Il facilite la réalisation d'objectifs de répartition équilibrée des logements locatifs sociaux pour chaque commune

Conformément à l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation, le taux de rattrapage légal de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne correspond à 33% du nombre de logements sociaux manquants, soit 145 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025.

Objectifs quantitatifs de rattrapage pour 2023-2025

Au vu de justifications présentées ci-dessus, de la faible attractivité du village auprès des bailleurs sociaux, des objectifs du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes, de son isolement géographique et des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants, et de sa

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

faible attractivité au regard des indicateurs du décret n°2023-107 du 18 février 2023, mais en tenant compte de la forte volonté de la collectivité à rattraper son retard de production de logements sociaux via une politique volontariste de négociation avec le privé et de veille foncière pour repérer toute opportunité,

Il est décidé de retenir pour la période 2023-2025 des objectifs correspondant à 25% du nombre de logements sociaux manquants, soit 109 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025. (usage des possibilités d'abaissement de l'objectif de rattrapage précisées au IX de l'article L. 302-8-1 du code de la construction et de l'habitation) :

Nom de la commune	Nombre de LS manquants au 1 ^{er} janvier 2022	Taux de rattrapage avant CMS	Objectifs 2023-2025 avant CMS	Taux de rattrapage retenu	Objectifs 2023-2025 retenus
Saint-Cézaire-sur-Siagne	438	33%	145 nouveaux logements sociaux	25%	109 nouveaux logements sociaux

Ces objectifs feront l'objet d'une notification par le préfet à l'ensemble des signataires.

Objectifs qualitatifs de rattrapage

Les logements réalisés pour concourir à l'atteinte de ces objectifs triennaux devront intégrer au moins 30% de PLAI et 30% de PLS et assimilés (ou 20% si la commune dispose de moins de 10% de logements sociaux et n'est pas couverte par un PLH), soit un objectif de rattrapage intégrant au moins 40 logements PLAI et un maximum de 40 logements en PLS ou assimilés.

Article 3 - Les projets de logements sociaux pour 2023-2025

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 2 du présent contrat de mixité sociale, la liste des projets devant y concourir et déjà identifiés s'établit comme suit :

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE
 Reçu le 18/04/2023
 Publié le 18/04/2023

Projets de logements sociaux 2023-2025							
Opération	Réhabilitation des friches RIVIERA	Projet hameau léger	Réhabilitation d'un T2	Réhabilitation bibliothèque en logements	Projet séniors	Projet privé SMS n°6	Réhabilitati ons (privé)
Adresse	Route de Grasse	Chemin du stade sud	2 place de la Liberté	1 rue Arnaud		Route de grasse	Centre-village
Ref cadastrale	C-1228	B-1078 + F26					
Maître d'ouvrage	(Privé)	Mairie	Mairie	Mairie	Mairie	Privé	Privé
Nb lgts projetés	129	10	1	3	30	12	
Nb lgts sociaux projetés	65	8	1	3	30	6	20
Typologie (PLAI, PLUS ...)	33 LLS familiaux PLUS et PLAI + pension de famille : 32 PLAI-Adaptés						
Année de financement prévisionnelle	2024 - privé	2024	2023	2024	2024 - 2025	2024	2025
Observations	Projet privé – PLU modifié (Modif. N°3)	PLU prochainement modifié	Bail à réhabilitation 15 ans avec Agis 06	Attente déménagement bibliothèque début 2024. Bail à réhabilitation envisagé	Projet en cours de réflexion avec Habitat06 et UNICIL	Dépôt du permis de construire : 1 ^{er} semestre 2023 – Recherche de bailleurs sociaux	Inciter les propriétaires privés à conventionner leur logement en social

Dans le cadre du pilotage, du suivi et de l'animation du contrat de mixité sociale, cette liste fera l'objet d'un examen régulier et d'une mise à jour en continu par la commune. Toute difficulté relative aux projets listés ci-dessus devra être signalée aux autres signataires et faire l'objet, le cas échéant, d'une action spécifique pour y remédier.

Article 4 – Pilotage, suivi et animation du contrat de mixité sociale

GOVERNANCE ET PILOTAGE STRATÉGIQUE

Composition du comité de pilotage :

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

- Christian ZEDET, Maire
- Jacques-Edouard DELOBETTE, adjoint au Maire
- Catherine BOUILLO-MEYER, adjointe au Maire
- Valérie BRUNETTI, Directrice générale des services
- (Loïc CONDE ? – Adeline GENICQ ? – Mathilde VACHEY ?)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- Représentant CAPG

ETAT

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_033-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

- Représentant Etat

Périodicité des réunions

1x par an à minima

Attendus

- Suivi de réalisation des projets de logements sociaux listés ci-dessus
- Réflexion et recherche de pistes pour augmenter le parc locatif social
- Veille sur le parc locatif social actuel

Personne en charge de l'animation

Loïc CONDE, chargé de projets

Personne en charge de l'élaboration des bilans périodiques d'état d'avancement du contrat de mixité social

Loïc CONDE, chargé de projets

ANIMATION ET SUIVI OPERATIONNEL

Composition

- Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire
- Catherine BOUILLO-MEYER, adjointe au Maire
- Valérie BRUNETTI, Directrice générale des services
- (Loïc CONDE ? – Adeline GENICQ ?)

Attendus

Suivre les projets identifiés à l'article 3.

Personne en charge de son animation

Loïc CONDE, chargé de projets.

Effets, durée d'application, modalités de modification

Le présent contrat de mixité sociale est valable jusqu'au 31/12/2025.

Au moins 6 mois avant son terme, le comité de pilotage devra se réunir et se prononcer sur l'opportunité et les modalités d'engager l'élaboration d'un nouveau contrat de mixité sociale pour la période triennale suivante (2026-2028). Il pourra faire l'objet d'avenants selon la même procédure que celle ayant présidé à son élaboration initiale.

Le xx/xx/2023,

Saint-Cézaire-sur-Siagne
Christian Zedet
Maire

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
Jérôme Viaud
Président

Préfecture des Alpes-Maritimes
Bernard GONZALEZ
Préfet



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-034
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER) Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ZEDET.

OBJET : Rétrocession des parcelles cadastrées section B n°2572 et 2574.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013-074 en date du 28 février 2013 autorisant Monsieur le Maire à acquérir une emprise de 95m² à prélever sur les parcelles cadastrées section B n°823 et 825,
Vu la consultation pour avis du Domaine datée du 13 mars 2023,
Vu le plan cadastral,

Monsieur le Maire expose :

La commune avait acquis les parcelles cadastrées section B n°2574 et 2572 issues d'un tènement de plus grande importance, anciennement cadastré section B n°823 et 825. Ces parcelles représentent une superficie de 95 m² et ont été acquises au prix de 10 000 €.

.../...

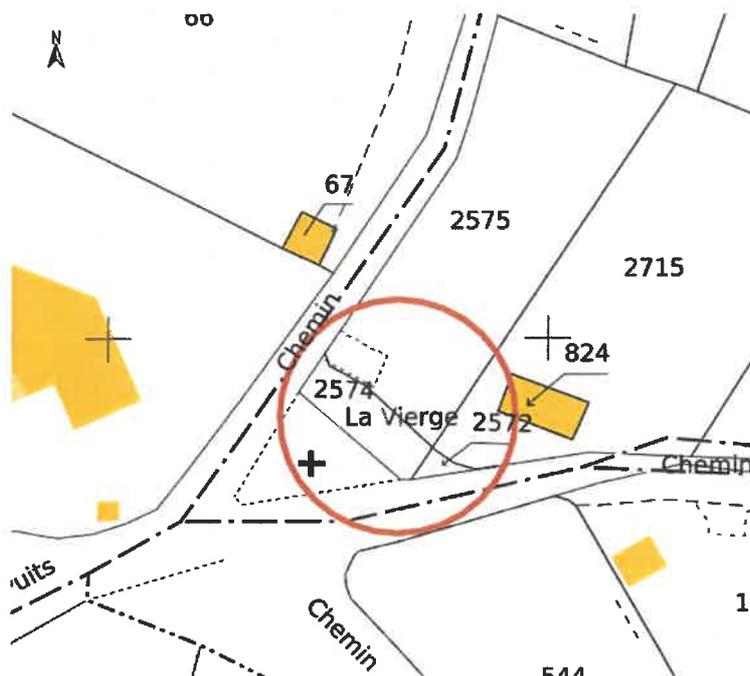
AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_034-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Cette acquisition devait permettre la réalisation d'un rond-point situé au croisement du Chemin de la Grange, du Chemin des Puits et du Chemin de la Vierge.

Depuis son acquisition en mars 2014, la commune n'a pas réalisé d'aménagements sur ces parcelles et ne les a pas incluses dans son domaine public. De nouveaux marquages au sol ont permis de sécuriser le carrefour. Il s'avère que l'agrandissement de l'espace public viaire n'est plus nécessaire.

En conséquence, il est proposé de rétrocéder ces parcelles à Mme Mireille RAYBAUD au prix de 10 000 €. Cette cession sera réalisée par voie amiable en la forme authentique. Un notaire sera chargé de rédiger l'acte. Les frais liés à cette opération seront supportés par l'acheteur.



Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CÉDER** les parcelles cadastrées section B n°2572 – 2574 au prix de 10 000 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte authentique ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-035
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2022 du budget principal.

Il convient d'examiner le Compte de gestion de la commune pour l'année 2022, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	4 263 191,91 €	3 833 182,65 €	8 096 374,56 €
Réductions de titres	1 519,32	104 498,59 €	106 017,91 €
Recettes nettes	4 261 672,59 €	3 728 684,06 €	7 990 356,65 €
Mandats émis	4 455 376,78 €	3 166 587,14 €	7 621 963,92 €
Annulations de mandats	-	84 576,98 €	84 576,98 €
Dépenses nettes	4 455 376,78 €	3 082 010,16 €	7 537 386,94 €
Résultat de l'exercice 2022	193 704,19 €	646 673,90 €	452 969,71 €
Résultat reporté 2021	1 244 772,76 €	- €	1 244 772,76 €
Résultat de clôture 2022	1 051 068,57 €	646 673,90 €	1 697 742,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2022 du budget principal ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC GRASSE

N° CODIQUE 006109

Date Edition : 21/03/2023

IDENTIFIANT BUDGET 14800

N° de SIRET 21060118300010

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M SIKLI PIERRE YVES

M KAREKINIAN Christian

006109 SGC GRASSE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 04/01/2022 AU 21/03/2023

DU 01/01/2022 AU 03/01/2022

Population 4007

Nomenclature M57

Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 63

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

18/04/2023

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	19 330,85
Subventions d'investissement versées	2,63	Neutralisations et régularisations	319,66
Autres immobilisations incorporelles	786,90	Réserves	10 645,39
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	4 153,22	Résultat de l'exercice	646,67
Constructions	12 015,31	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	6 720,57	TOTAL FONDS PROPRES (I)	30 942,57
Réseaux divers	734,17	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	574,04	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	1 090,14	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	6 332,99	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 841,76
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	664,23	Dettes financières et autres emprunts	4,51
Immobilisations financières (nettes)	13,33	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	3 846,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	33 087,52	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156,37
Stocks		Autres dettes non financières	146,89
Créances	222,38	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	303,27
Trésorerie	2 252,84	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 475,23	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	4 149,54
Comptes de régularisation (III)	9,96	Comptes de régularisation (III)	480,60
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	35 572,71	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	35 572,71

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		6 565,00	3 939,00	2 626,00	4 485,35
Autres immobilisations incorporelles		920 272,83	133 377,49	786 895,34	743 057,02
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 195 485,44	42 266,74	4 153 218,70	4 108 979,70
Constructions		12 111 176,53	95 861,66	12 015 314,87	12 013 536,88
Réseaux et installations de voirie		6 784 321,09	63 754,50	6 720 566,59	6 727 671,13
Réseaux divers		734 225,88	52,00	734 173,88	734 199,88
Installations techniques, agencements et matériel		747 965,19	173 924,19	574 041,00	594 146,74
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 492 582,23	402 440,32	1 090 141,91	1 137 833,69
Immobilisations corporelles en cours		6 332 990,90		6 332 990,90	2 914 738,97
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		664 228,13		664 228,13	664 228,13
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		13 326,00		13 326,00	7 626,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		34 003 139,22	915 615,90	33 087 523,32	29 650 503,49

BILAN (en Euros)

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					45 870,99
Créances sur les redevables et comptes rattachés		144 361,53		144 361,53	146 258,15
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		11 388,00		11 388,00	11 388,00
Créances sur budgets annexes		23 865,55		23 865,55	
Créances sur les autres débiteurs		42 769,20		42 769,20	13 452,51
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		222 384,28		222 384,28	216 969,65
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		2 252 842,15		2 252 842,15	1 894 874,08
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		2 252 842,15		2 252 842,15	1 894 874,08
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		9 963,20		9 963,20	9 783,75
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		36 488 328,85	915 615,90	35 572 712,95	31 772 130,97

BILAN (en Euros)

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		2 287 643,90	2 287 643,90
Fonds globalisés		7 362 301,66	7 129 768,66
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		24 412,20	24 412,20
Rattachées à un actif non amortissable		9 656 490,58	8 466 217,93
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		319 659,04	319 659,04
RÉSERVES		10 645 393,29	10 036 703,83
REPORT A NOUVEAU			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		646 673,90	608 689,46
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		30 942 574,57	28 873 095,02

BILAN (en Euros)

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 841 764,24	2 636 147,83
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		4 507,53	4 507,53
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		3 846 271,77	2 640 655,36
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		156 373,91	172 567,00
Dettes fiscales et sociales		5 903,17	1 468,20
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		7 807,45	7 807,45
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		24 362,33	47 094,39
Autres dettes non financières		108 821,78	11 134,03
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		303 268,64	240 071,07
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		4 149 540,41	2 880 726,43
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		480 597,97	18 309,52
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		35 572 712,95	31 772 130,97

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	378,24	
Participations	27,13	
Compensations, autres attributions et autres participations	77,23	
Dons et legs		
Impôts et taxes	2 753,17	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	265,97	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	81,39	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	3 583,14	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	777,47	
Charges de personnel	1 573,38	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	116,32	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	4,96	
Impôts et taxes	48,08	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	146,56	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	2 666,79	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	154,32	
Autres charges	65,47	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	219,79	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	696,56	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	49,89	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-49,89	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	646,67	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		378 239,24		
Participations		27 134,85		
Compensations, autres attributions et autres participations		77 230,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		2 753 174,72		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		265 971,04		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		81 390,95		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		3 583 140,80		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		777 474,54		
Charges de personnel		1 573 380,94		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 123 919,21		
Dont charges sociales		449 461,73		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		116 323,33		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		4 963,14		
Impôts et taxes		48 084,38		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		146 562,51		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		2 666 788,84		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		154 322,50		
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		62 314,00		
Dont collectivités territoriales		10 945,95		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		81 062,55		
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges		65 469,45		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		219 791,95		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		696 560,01		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		49 886,11		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		49 886,11		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-49 886,11		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		646 673,90		

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-01	2 908,80				2 908,80	
4582-01		1 994,23				1 994,23
4581-02	1 948,80				1 948,80	
4582-02		1 336,07				1 336,07
4581-03	1 140,00				1 140,00	
4582-03		781,57				781,57
4581-04	904,80				904,80	
4582-04		620,32				620,32
4581-05	1 780,80				1 780,80	
4582-05		1 220,89				1 220,89
4581-06	453,60				453,60	
4582-06		310,98				310,98
4581-07	2 251,20				2 251,20	
4582-07		1 543,39				1 543,39

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Résultats budgétaires de l'exercice

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 567 500,00	3 538 200,00	10 105 700,00
Titres de recette émis (b)	4 263 191,91	3 833 182,65	8 096 374,56
Réductions de titres (c)	1 519,32	104 498,59	106 017,91
Recettes nettes (d = b - c)	4 261 672,59	3 728 684,06	7 990 356,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 567 500,00	3 538 200,00	10 105 700,00
Mandats émis (f)	4 455 376,78	3 166 587,14	7 621 963,92
Annulations de mandats (g)	0,00	84 576,98	84 576,98
Dépenses nettes (h = f - g)	4 455 376,78	3 082 010,16	7 537 386,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		646 673,90	452 969,71
(h - d) Déficit	193 704,19		

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 244 772,76		-193 704,19		1 051 068,57
Fonctionnement	608 689,46	608 689,46	646 673,90		646 673,90
TOTAL I	1 853 462,22	608 689,46	452 969,71		1 697 742,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
14801-CCAS SAINT-CEZAIRE- SUR-SIAGNE					
Investissement					
Fonctionnement	6 634,57		3 092,14		9 726,71
Sous-Total	6 634,57		3 092,14		9 726,71
14802-CDE SAINT-CEZAIRE- SUR-SIAGNE					
Investissement					
Fonctionnement	9 266,24		-1 501,90		7 764,34
Sous-Total	9 266,24		-1 501,90		7 764,34
TOTAL II	15 900,81		1 590,24		17 491,05
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
14803-POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE					
Investissement	19 405,75		2 500,00		21 905,75
Fonctionnement	2 500,00	2 500,00			
Sous-Total	21 905,75	2 500,00	2 500,00		21 905,75
TOTAL III	21 905,75	2 500,00	2 500,00		21 905,75
TOTAL I + II + III	1 891 268,78	611 189,46	457 059,95		1 737 139,27

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 795,00		4 795,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	301 000,00	491 500,00	792 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	134 500,00	10 000,00	144 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306 005,00		306 005,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 114 000,00		5 114 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	5 700,00		5 700,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 866 000,00	501 500,00	6 367 500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 866 000,00	501 500,00	6 367 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00		11 000,00
041	Opérations patrimoniales	79 000,00	110 000,00	189 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	90 000,00	110 000,00	200 000,00
TOTAL GENERAL		5 956 000,00	611 500,00	6 567 500,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	4 795,00				4 795,00
16	792 500,00	788 179,47		788 179,47	4 320,53
20	144 500,00	66 313,68		66 313,68	78 186,32
21	306 005,00	93 316,73		93 316,73	212 688,27
23	5 114 000,00	3 418 251,93		3 418 251,93	1 695 748,07
26	5 700,00	5 700,00		5 700,00	
SOUS-TOTAL	6 367 500,00	4 371 761,81		4 371 761,81	1 995 738,19
TOTAL	6 367 500,00	4 371 761,81		4 371 761,81	1 995 738,19
040	11 000,00				11 000,00
041	189 000,00	83 614,97		83 614,97	105 385,03
TOTAL	200 000,00	83 614,97		83 614,97	116 385,03
TOTAL GENERAL	6 567 500,00	4 455 376,78		4 455 376,78	2 112 123,22

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	801 483,14		801 483,14
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 900 364,10	8 500,00	1 908 864,10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00
024	Produits de cessions (recettes)	1 030 380,00	-1 000 000,00	30 380,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 232 227,24	508 500,00	4 740 727,24
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 232 227,24	508 500,00	4 740 727,24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS			
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	250 000,00	-7 000,00	243 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00		150 000,00
041	Opérations patrimoniales	79 000,00	110 000,00	189 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	479 000,00	103 000,00	582 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 244 772,76		1 244 772,76
TOTAL GENERAL		5 956 000,00	611 500,00	6 567 500,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	801 483,14	842 741,78	1 519,32	841 222,46	-39 739,32
13	1 908 864,10	1 190 272,65		1 190 272,65	718 591,45
16	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	
024	30 380,00				30 380,00
SOUS-TOTAL	4 740 727,24	4 033 014,43	1 519,32	4 031 495,11	709 232,13
TOTAL	4 740 727,24	4 033 014,43	1 519,32	4 031 495,11	709 232,13
21					
SOUS-TOTAL					
021	243 000,00				243 000,00
040	150 000,00	146 562,51		146 562,51	3 437,49
041	189 000,00	83 614,97		83 614,97	105 385,03
TOTAL	582 000,00	230 177,48		230 177,48	351 822,52
001	1 244 772,76				1 244 772,76
TOTAL GENERAL	6 567 500,00	4 263 191,91	1 519,32	4 261 672,59	2 305 827,41

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	862 930,00		862 930,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 701 420,00		1 701 420,00
014	Atténuations de produits	148 500,00		148 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	375 950,00		375 950,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	43 400,00	12 000,00	55 400,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00		1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 133 200,00	12 000,00	3 145 200,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	250 000,00	-7 000,00	243 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00		150 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	400 000,00	-7 000,00	393 000,00
TOTAL GENERAL		3 533 200,00	5 000,00	3 538 200,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	862 930,00	858 730,23	77 000,86	781 729,37	81 200,63
012	1 701 420,00	1 622 222,82		1 622 222,82	79 197,18
014	148 500,00	140 530,93		140 530,93	7 969,07
65	375 950,00	342 331,42	1 372,00	340 959,42	34 990,58
66	55 400,00	56 090,23	6 204,12	49 886,11	5 513,89
67	1 000,00	119,00		119,00	881,00
TOTAL	3 145 200,00	3 020 024,63	84 576,98	2 935 447,65	209 752,35
023	243 000,00				243 000,00
042	150 000,00	146 562,51		146 562,51	3 437,49
TOTAL	393 000,00	146 562,51		146 562,51	246 437,49
TOTAL GENERAL	3 538 200,00	3 166 587,14	84 576,98	3 082 010,16	456 189,84

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	250 800,00		250 800,00
73	IMPOTS ET TAXES	217 200,00		217 200,00
731	Fiscalité locale	2 549 000,00	1 900,00	2 550 900,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	459 900,00		459 900,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	44 300,00	3 100,00	47 400,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 522 200,00	5 000,00	3 527 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00		11 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 000,00		11 000,00
TOTAL GENERAL		3 533 200,00	5 000,00	3 538 200,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	1 000,00	5 012,33		5 012,33	-4 012,33
70	250 800,00	347 492,94	81 521,90	265 971,04	-15 171,04
73	217 200,00	219 648,00		219 648,00	-2 448,00
731	2 550 900,00	2 695 050,04	20 992,39	2 674 057,65	-123 157,65
74	459 900,00	482 714,79	110,70	482 604,09	-22 704,09
75	47 400,00	83 134,55	1 873,60	81 260,95	-33 860,95
77		130,00		130,00	-130,00
TOTAL	3 527 200,00	3 833 182,65	104 498,59	3 728 684,06	-201 484,06
042	11 000,00				11 000,00
TOTAL	11 000,00				11 000,00
TOTAL GENERAL	3 538 200,00	3 833 182,65	104 498,59	3 728 684,06	-190 484,06

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	299 543,11		299 543,11
166	Refinancement de dette	488 636,36		488 636,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	788 179,47		788 179,47
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'	14 194,48		14 194,48
2031	Frais d'études	45 740,00		45 740,00
2051	Concessions et droits similaires	6 379,20		6 379,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 313,68		66 313,68
2111	Terrains nus	43 958,04		43 958,04
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 995,40		1 995,40
2128	Autres agencements et aménagements	4 398,00		4 398,00
21311	Bâtiments administratifs	6 810,01		6 810,01
21312	Bâtiments scolaires	9 080,32		9 080,32
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 998,00		1 998,00
21318	Autres bâtiments publics	175,88		175,88
2138	Autres constructions	408,00		408,00
2152	Installations de voirie	590,40		590,40
215738	Autre matériel et outillage de voirie	3 329,82		3 329,82
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 285,44		4 285,44
21838	Autre matériel informatique	2 849,12		2 849,12
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	153,18		153,18
2188	Autres	13 285,12		13 285,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 316,73		93 316,73
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 366,30		4 366,30
2313	Constructions	3 249 093,32		3 249 093,32
2315	Installations, matériel et outillage techniques	139 032,73		139 032,73
2316	Restauration des biens historiques et culturels	9 480,24		9 480,24
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	16 279,34		16 279,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 418 251,93		3 418 251,93
261	Titres de participation	5 700,00		5 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS	5 700,00		5 700,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 371 761,81		4 371 761,81
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 371 761,81		4 371 761,81
2313	Constructions	83 614,97		83 614,97
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	83 614,97		83 614,97
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	83 614,97		83 614,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 455 376,78		4 455 376,78

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	77 126,94		77 126,94
10226	Taxe d'aménagement	156 925,38	1 519,32	155 406,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	608 689,46		608 689,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	842 741,78	1 519,32	841 222,46
1321	État et établissements nationaux	260 194,24		260 194,24
1322	Régions	90 000,00		90 000,00
1323	Départements	439 873,67		439 873,67
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	400 204,74		400 204,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 190 272,65		1 190 272,65
1641	Emprunts en euros	1 511 363,64		1 511 363,64
166	Refinancement de dette	488 636,36		488 636,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 000 000,00		2 000 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 033 014,43	1 519,32	4 031 495,11
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 033 014,43	1 519,32	4 031 495,11
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'	16 901,43		16 901,43
280422	Bâtiments et installations	546,35		546,35
2804421	Biens mobiliers, matériel et études	1 313,00		1 313,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	5 573,93		5 573,93
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 506,20		1 506,20
28128	Autres agencements et aménagements	4 606,24		4 606,24
281312	Bâtiments scolaires	480,22		480,22
281318	Autres bâtiments publics	174,43		174,43
281321	Immeubles de rapport	10 690,69		10 690,69
281351	Bâtiments publics	5 085,08		5 085,08
28138	Autres constructions	263,80		263,80
28152	Installations de voirie	7 694,94		7 694,94
281538	Autres réseaux	26,00		26,00
281561	Matériel roulant	72,00		72,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 986,10		6 986,10
2815731	Matériel roulant	1 650,00		1 650,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	7 481,35		7 481,35
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	11 531,55		11 531,55
281828	Autres matériels de transport	18 516,21		18 516,21
281831	Matériel informatique scolaire	6 546,63		6 546,63
281838	Autre matériel informatique	9 779,36		9 779,36
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 156,72		8 156,72

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28188	Autres	20 980,28		20 980,28
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 562,51		146 562,51
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	83 614,97		83 614,97
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	83 614,97		83 614,97
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	230 177,48		230 177,48
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 263 191,91	1 519,32	4 261 672,59

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	11 138,25		11 138,25
60612	Énergie - Électricité	129 178,35	3 699,05	125 479,30
60613	Chauffage urbain	45 319,87		45 319,87
60621	Combustibles	2 625,54	513,00	2 112,54
60622	Carburants	15 011,44	586,56	14 424,88
60623	Alimentation	11 171,06	537,00	10 634,06
60624	Produits de traitement	1 050,40		1 050,40
60628	Autres fournitures non stockées	5 254,22		5 254,22
60631	Fournitures d'entretien	20 196,48	44,73	20 151,75
60632	Fournitures de petit équipement	24 959,89	581,95	24 377,94
60633	Fournitures de voirie	4 802,21		4 802,21
60636	Habillement et Vêtements de travail	6 923,71		6 923,71
6064	Fournitures administratives	3 806,80	43,95	3 762,85
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	3 554,76	78,90	3 475,86
6068	Autres matières et fournitures.	19 606,15	1 209,36	18 396,79
611	Contrats de prestations de services	190 879,80	48 794,70	142 085,10
6132	Locations immobilières	19 465,74	469,18	18 996,56
61351	Matériel roulant	4 899,80		4 899,80
61358	Autres	3 684,58	593,88	3 090,70
614	Charges locatives et de copropriété	46,52		46,52
61521	Terrains	4 248,00	4 248,00	
615221	Bâtiments publics	2 309,91	677,15	1 632,76
615228	Autres bâtiments	523,20		523,20
615231	Voiries	17 770,24		17 770,24
615232	Réseaux	6 301,60	280,00	6 021,60
61524	Bois et forêts	1 454,11		1 454,11
61551	Matériel roulant	7 936,50		7 936,50
61558	Autres biens mobiliers	10 596,33		10 596,33
6156	Maintenance	49 140,12	2 113,36	47 026,76
6161	Multirisques	15 241,50		15 241,50
6168	Autres	7 752,25		7 752,25
617	Études et recherches	5 852,33	1 466,45	4 385,88
6182	Documentation générale et technique	1 235,56		1 235,56
6184	Versements à des organismes de formation	8 107,00	2 952,00	5 155,00
6188	Autres frais divers	2 883,34		2 883,34
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	380,00		380,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62268	Autres honoraires, conseils...	840,00		840,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 528,41	2 596,32	9 932,09
6228	Divers	8 668,68		8 668,68
6231	Annonces et insertions	3 672,00		3 672,00
6232	Fêtes et cérémonies	28 115,78	1 206,62	26 909,16
6234	Réceptions	3 243,17	286,00	2 957,17
6236	Catalogues et imprimés et publications	3 676,99	639,95	3 037,04
6238	Divers	3 873,48		3 873,48
6251	Voyages, déplacements et missions	1 679,84	24,68	1 655,16
6261	Frais d'affranchissement	5 766,71	8,35	5 758,36
6262	Frais de télécommunications	11 643,21	516,00	11 127,21
627	Services bancaires et assimilés.	1 090,18		1 090,18
6281	Concours divers (cotisations...)	1 644,17		1 644,17
6282	Frais de gardiennage	535,27		535,27
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 803,82		70 803,82
62875	Aux communes membres du GFP	313,95		313,95
62878	A des tiers	77,17		77,17
6288	Autres	29 915,06	1 753,77	28 161,29
63512	Taxes foncières	3 369,00		3 369,00
6358	Autres droits	165,00		165,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	1 800,78	1 079,95	720,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	858 730,23	77 000,86	781 729,37
6331	Versement mobilité	16 109,41		16 109,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 536,67		4 536,67
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	20 421,84		20 421,84
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 761,63		2 761,63
64111	Rémunération principale	786 648,26		786 648,26
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	9 509,77		9 509,77
64113	NBI	6 657,50		6 657,50
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	3 000,00		3 000,00
64118	Autres indemnités.	185 039,94		185 039,94
64131	Rémunérations	77 166,77		77 166,77
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	13,74		13,74
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	100,00		100,00
64138	Primes et autres indemnités	785,75		785,75
64162	Emplois d'avenir	28 473,09		28 473,09

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation	500,00		500,00
64168	Autres emplois aidés	19 572,22		19 572,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	148 832,15		148 832,15
6453	Cotisations aux caisses de retraite	248 899,99		248 899,99
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 961,44		4 961,44
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 902,90		30 902,90
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 925,00		4 925,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	8 480,00		8 480,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 460,25		2 460,25
6478	Autres charges sociales diverses	3 600,00		3 600,00
6488	Autres	7 864,50		7 864,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 622 222,82		1 622 222,82
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	2 018,00		2 018,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	105 176,93		105 176,93
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	33 336,00		33 336,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	140 530,93		140 530,93
65311	Indemnités de fonction	107 518,22	1 072,00	106 446,22
65313	Cotisations de retraite	4 493,00		4 493,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 074,22		4 074,22
65315	Formation	1 212,60		1 212,60
65316	Frais de représentation du maire	97,29		97,29
6553	Service d'incendie	39 162,55		39 162,55
65568	Autres contributions	64 529,53		64 529,53
6558	Autres contributions obligatoires	939,92		939,92
657341	Communes membres du GFP	10 945,95		10 945,95
657361	Caisses des écoles	34 700,00		34 700,00
657362	CCAS	7 200,00		7 200,00
65748	Autres personnes de droit privé	62 614,00	300,00	62 314,00
65818	Autres	3 591,57		3 591,57
65888	Autres	1 252,57		1 252,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	342 331,42	1 372,00	340 959,42
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 950,09		55 950,09
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		6 204,12	-6 204,12
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	140,14		140,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	56 090,23	6 204,12	49 886,11
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	119,00		119,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	119,00		119,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 020 024,63	84 576,98	2 935 447,65
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	146 562,51		146 562,51
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 562,51		146 562,51
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	146 562,51		146 562,51
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 166 587,14	84 576,98	3 082 010,16

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 412,33		1 412,33
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	3 600,00		3 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	5 012,33		5 012,33
70128	Autres taxes et redevances d'eau	2 368,73	20,00	2 348,73
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 730,00		1 730,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	38 294,77	420,00	37 874,77
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	500,00		500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	177,00		177,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	175 646,92	47 951,90	127 695,02
70846	au GFP de rattachement	80 985,10	33 000,00	47 985,10
70848	aux autres organismes	13 657,42		13 657,42
70876	par le GFP de rattachement	32 024,00		32 024,00
70878	par des tiers	2 109,00	130,00	1 979,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	347 492,94	81 521,90	265 971,04
73211	Attribution de compensation	212 410,00		212 410,00
73221	FNGIR	7 238,00		7 238,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	219 648,00		219 648,00
73111	Impôts directs locaux	2 305 851,00		2 305 851,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité fo	243 934,00		243 934,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	47 979,00		47 979,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	75 541,61	18 631,39	56 910,22
73154	Droits de place	18 721,43	2 361,00	16 360,43
7318	Autres	3 023,00		3 023,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	2 695 050,04	20 992,39	2 674 057,65
74111	Dotation forfaitaire des communes	133 442,00		133 442,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	236 111,00		236 111,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	1 867,00		1 867,00
744	FCTVA	6 819,24		6 819,24
74712	Emplois d'avenir	2 850,75		2 850,75
74718	Autres	16 300,87	110,70	16 190,17
7473	Départements	6 500,00		6 500,00
74748	Autres communes	1 593,93		1 593,93
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 350,00		1 350,00
748388	Autres	11 950,00		11 950,00
74888	Autres	63 930,00		63 930,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	482 714,79	110,70	482 604,09

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
752	Revenus des immeubles	38 807,40	973,60	37 833,80
75888	Autres	44 327,15	900,00	43 427,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	83 134,55	1 873,60	81 260,95
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadrien	130,00		130,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	130,00		130,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 833 182,65	104 498,59	3 728 684,06
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 833 182,65	104 498,59	3 728 684,06

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		2 287 643,90						2 287 643,90		2 287 643,90
10222	F.C.T.V.A.		4 619 732,90				77 126,94		4 696 859,84		4 696 859,84
10226	Taxe d'aménagement		636 054,61			1 519,32	156 925,38	1 519,32	792 979,99		791 460,67
10228	Autres fonds d'investissement		2 321 491,49						2 321 491,49		2 321 491,49
102291	Reprise sur F.C.T.V.A.	447 510,34						447 510,34		447 510,34	
10229	Sous Total compte 10229	447 510,34						447 510,34		447 510,34	
1022	Sous Total compte 1022	447 510,34	7 577 279,00			1 519,32	234 052,32	449 029,66	7 811 331,32		7 362 301,66
102	Sous Total compte 102	447 510,34	9 864 922,90			1 519,32	234 052,32	449 029,66	10 098 975,22		9 649 945,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		10 036 703,83				608 689,46		10 645 393,29		10 645 393,29
106	Sous Total compte 106		10 036 703,83				608 689,46		10 645 393,29		10 645 393,29
10	Sous Total compte 10	447 510,34	19 901 626,73			1 519,32	842 741,78	449 029,66	20 744 368,51		20 295 338,85
110	Report à nouveau (solde créditeur)			608 689,46	608 689,46			608 689,46	608 689,46		0,00
11	Sous Total compte 11			608 689,46	608 689,46			608 689,46	608 689,46		0,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		608 689,46	608 689,46				608 689,46	608 689,46		0,00
12	Sous Total compte 12		608 689,46	608 689,46				608 689,46	608 689,46		0,00
1311	État et établissements nationaux		13 000,00						13 000,00		13 000,00
1313	Départements		1 412,20						1 412,20		1 412,20
131	Sous Total compte 131		14 412,20						14 412,20		14 412,20
1321	État et établissements nationaux		593 152,55				260 194,24		853 346,79		853 346,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1322	Régions		1 474 552,75				90 000,00	1 564 552,75			1 564 552,75
1323	Départements		3 161 592,51				439 873,67	3 601 466,18			3 601 466,18
13251	GFP de rattachement		2 382 315,91					2 382 315,91			2 382 315,91
1325	Sous Total compte 1325		2 382 315,91					2 382 315,91			2 382 315,91
1328	Autres		134 606,09					134 606,09			134 606,09
132	Sous Total compte 132		7 746 219,81				790 067,91	8 536 287,72			8 536 287,72
1338	Autres		10 000,00					10 000,00			10 000,00
133	Sous Total compte 133		10 000,00					10 000,00			10 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende		46 867,71					46 867,71			46 867,71
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		570 993,71					570 993,71			570 993,71
13462	Dotation de soutien à l'investissement		39 994,50				400 204,74	440 199,24			440 199,24
1346	Sous Total compte 1346		610 988,21				400 204,74	1 011 192,95			1 011 192,95
1348	Autres		6 725,00					6 725,00			6 725,00
134	Sous Total compte 134		664 580,92				400 204,74	1 064 785,66			1 064 785,66
1383	Départements		47 207,68					47 207,68			47 207,68
1388	Autres		8 209,52					8 209,52			8 209,52
138	Sous Total compte 138		55 417,20					55 417,20			55 417,20
13	Sous Total compte 13		8 490 630,13				1 190 272,65	9 680 902,78			9 680 902,78
1641	Emprunts en euros		2 629 943,71	488 636,36	488 636,36	299 543,11	1 511 363,64	788 179,47	4 629 943,71		3 841 764,24

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
164	Sous Total compte 164		2 629 943,71	488 636,36	488 636,36	299 543,11	1 511 363,64	788 179,47	4 629 943,71		3 841 764,24
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 507,53						4 507,53		4 507,53
166	Refinancement de dette					488 636,36	488 636,36	488 636,36	488 636,36		0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		6 204,12	6 204,12				6 204,12	6 204,12		0,00
1688	Sous Total compte 1688		6 204,12	6 204,12				6 204,12	6 204,12		0,00
168	Sous Total compte 168		6 204,12	6 204,12				6 204,12	6 204,12		0,00
16	Sous Total compte 16		2 640 655,36	494 840,48	488 636,36	788 179,47	2 000 000,00	1 283 019,95	5 129 291,72		3 846 271,77
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		298 351,86					298 351,86	298 351,86		298 351,86
193	Autres neutralisations et régularisation		21 307,18					21 307,18	21 307,18		21 307,18
19	Sous Total compte 19		319 659,04					319 659,04	319 659,04		319 659,04
	Total classe 1	447 510,34	31 961 260,72	1 712 219,40	1 097 325,82	789 698,79	4 033 014,43	2 949 428,53	37 091 600,97	447 510,34	34 589 682,78
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	167 080,54				14 194,48		181 275,02	181 275,02		
2031	Frais d'études	587 714,14				45 740,00		633 454,14	633 454,14		
2033	Frais d'insertion	13 503,72						13 503,72	13 503,72		
203	Sous Total compte 203	601 217,86				45 740,00		646 957,86	646 957,86		
20422	Bâtiments et installations	2 722,35			2 722,35			2 722,35	2 722,35		0,00
2042	Sous Total compte 2042	2 722,35			2 722,35			2 722,35	2 722,35		0,00
204421	Biens mobiliers, matériel et études	6 565,00						6 565,00	6 565,00		

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20442	Sous Total compte 20442	6 565,00						6 565,00		6 565,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2044	Sous Total compte 2044	6 565,00						6 565,00		6 565,00	
204	Sous Total compte 204	9 287,35			2 722,35			9 287,35	2 722,35	6 565,00	
2051	Concessions et droits similaires	85 660,75				6 379,20		92 039,95		92 039,95	
205	Sous Total compte 205	85 660,75				6 379,20		92 039,95		92 039,95	
20	Sous Total compte 20	863 246,50			2 722,35	66 313,68		929 560,18	2 722,35	926 837,83	
2111	Terrains nus	1 237 450,39				43 958,04		1 281 408,43		1 281 408,43	
2112	Terrains de voirie	186 640,24						186 640,24		186 640,24	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	715 010,45						715 010,45		715 010,45	
2115	Terrains bâtis	101 636,69						101 636,69		101 636,69	
2116	Cimetière	265 941,16						265 941,16		265 941,16	
2117	Bois et forêts	260 589,49						260 589,49		260 589,49	
2118	Autres terrains	251 037,14						251 037,14		251 037,14	
211	Sous Total compte 211	3 018 305,56				43 958,04		3 062 263,60		3 062 263,60	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	90 650,80				1 995,40		92 646,20		92 646,20	
2128	Autres agencements et aménagements	1 036 177,64				4 398,00		1 040 575,64		1 040 575,64	
212	Sous Total compte 212	1 126 828,44				6 393,40		1 133 221,84		1 133 221,84	
21311	Bâtiments administratifs	1 505 780,65				6 810,01		1 512 590,66		1 512 590,66	
21312	Bâtiments scolaires	6 757 836,98				9 080,32		6 766 917,30		6 766 917,30	
21314	Bâtiments culturels et sportifs					1 998,00		1 998,00		1 998,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21316	Équipements du cimetière	14 330,64						14 330,64		14 330,64	
21318	Autres bâtiments publics	2 344 371,19				175,88		2 344 547,07		2 344 547,07	
2131	Sous Total compte 2131	10 622 319,46				18 064,21		10 640 383,67		10 640 383,67	
21321	Immeubles de rapport	364 943,34						364 943,34		364 943,34	
2132	Sous Total compte 2132	364 943,34						364 943,34		364 943,34	
21351	Bâtiments publics	1 027 028,24						1 027 028,24		1 027 028,24	
2135	Sous Total compte 2135	1 027 028,24						1 027 028,24		1 027 028,24	
2138	Autres constructions	78 413,28				408,00		78 821,28		78 821,28	
213	Sous Total compte 213	12 092 704,32				18 472,21		12 111 176,53		12 111 176,53	
2151	Réseaux de voirie	5 647 776,13						5 647 776,13		5 647 776,13	
2152	Installations de voirie	1 135 954,56				590,40		1 136 544,96		1 136 544,96	
21534	Réseaux d'électrification	210 927,01						210 927,01		210 927,01	
21538	Autres réseaux	523 298,87						523 298,87		523 298,87	
2153	Sous Total compte 2153	734 225,88						734 225,88		734 225,88	
21561	Matériel roulant	1 102,38						1 102,38		1 102,38	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	181 242,91						181 242,91		181 242,91	
2156	Sous Total compte 2156	182 345,29						182 345,29		182 345,29	
215731	Matériel roulant	83 541,62						83 541,62		83 541,62	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	164 047,11				3 329,82		167 376,93		167 376,93	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21573	Sous Total compte 21573	247 588,73				3 329,82		250 918,55		250 918,55	
2157	Sous Total compte 2157	247 588,73				3 329,82		250 918,55		250 918,55	
2158	Autres installations, matériel et outill	310 415,91				4 285,44		314 701,35		314 701,35	
215	Sous Total compte 215	8 258 306,50				8 205,66		8 266 512,16		8 266 512,16	
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	5 104,78						5 104,78		5 104,78	
2162	Sous Total compte 2162	5 104,78						5 104,78		5 104,78	
216	Sous Total compte 216	5 104,78						5 104,78		5 104,78	
2181	Installations générales, agencements et	2 545,09						2 545,09		2 545,09	
21828	Autres matériels de transport	312 777,18						312 777,18		312 777,18	
2182	Sous Total compte 2182	312 777,18						312 777,18		312 777,18	
21831	Matériel informatique scolaire	71 871,77						71 871,77		71 871,77	
21838	Autre matériel informatique	283 742,25				2 849,12		286 591,37		286 591,37	
2183	Sous Total compte 2183	355 614,02				2 849,12		358 463,14		358 463,14	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	106 196,69						106 196,69		106 196,69	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	282 079,23				153,18		282 232,41		282 232,41	
2184	Sous Total compte 2184	388 275,92				153,18		388 429,10		388 429,10	
2188	Autres	411 977,82				13 285,12		425 262,94		425 262,94	
218	Sous Total compte 218	1 471 190,03				16 287,42		1 487 477,45		1 487 477,45	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	25 972 439,63				93 316,73		26 065 756,36		26 065 756,36	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Agencements et aménagements de terrains	374 787,84				4 366,30		379 154,14		379 154,14	
2313	Constructions	375 422,34				3 332 708,29		3 708 130,63		3 708 130,63	
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 998 777,16				139 032,73		2 137 809,89		2 137 809,89	
2316	Restauration des biens historiques et cu	4 062,96				9 480,24		13 543,20		13 543,20	
231	Sous Total compte 231	2 753 050,30				3 485 587,56		6 238 637,86		6 238 637,86	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	161 688,67				16 279,34	83 614,97	177 968,01	83 614,97	94 353,04	
23	Sous Total compte 23	2 914 738,97				3 501 866,90	83 614,97	6 416 605,87	83 614,97	6 332 990,90	
2424	des services départementaux d'incendie e	664 228,13						664 228,13		664 228,13	
242	Sous Total compte 242	664 228,13						664 228,13		664 228,13	
24	Sous Total compte 24	664 228,13						664 228,13		664 228,13	
261	Titres de participation	7 626,00				5 700,00		13 326,00		13 326,00	
26	Sous Total compte 26	7 626,00				5 700,00		13 326,00		13 326,00	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		80 441,07				16 901,43	97 342,50			97 342,50
280422	Bâtiments et installations		2 176,00	2 722,35			546,35	2 722,35	2 722,35		0,00
28042	Sous Total compte 28042		2 176,00	2 722,35			546,35	2 722,35	2 722,35		0,00
2804421	Biens mobiliers, matériel et études		2 626,00				1 313,00	3 939,00			3 939,00
280442	Sous Total compte 280442		2 626,00				1 313,00	3 939,00			3 939,00

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28044	Sous Total compte 28044		2 626,00				1 313,00		3 939,00		3 939,00
2804	Sous Total compte 2804		4 802,00	2 722,35			1 859,35	2 722,35	6 661,35		3 939,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions et droits similaires, brevet		30 461,06				5 573,93		36 034,99		36 034,99
280	Sous Total compte 280		115 704,13	2 722,35		24 334,71		2 722,35	140 038,84		137 316,49
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		2 702,34				1 506,20		4 208,54		4 208,54
28128	Autres agencements et aménagements		33 451,96				4 606,24		38 058,20		38 058,20
2812	Sous Total compte 2812		36 154,30				6 112,44		42 266,74		42 266,74
281312	Bâtiments scolaires		480,00				480,22		960,22		960,22
281318	Autres bâtiments publics		212,00				174,43		386,43		386,43
28131	Sous Total compte 28131		692,00				654,65		1 346,65		1 346,65
281321	Immeubles de rapport		53 987,01				10 690,69		64 677,70		64 677,70
28132	Sous Total compte 28132		53 987,01				10 690,69		64 677,70		64 677,70
281351	Bâtiments publics		24 121,99				5 085,08		29 207,07		29 207,07
28135	Sous Total compte 28135		24 121,99				5 085,08		29 207,07		29 207,07
28138	Autres constructions		366,44				263,80		630,24		630,24
2813	Sous Total compte 2813		79 167,44				16 694,22		95 861,66		95 861,66
28152	Installations de voirie		56 059,56				7 694,94		63 754,50		63 754,50
281538	Autres réseaux		26,00				26,00		52,00		52,00
28153	Sous Total compte 28153		26,00				26,00		52,00		52,00
281561	Matériel roulant		959,10				72,00		1 031,10		1 031,10
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		58 218,66				6 986,10		65 204,76		65 204,76

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28156	Sous Total compte 28156		59 177,76				7 058,10		66 235,86		66 235,86
2815731	Matériel roulant		20 790,93				1 650,00		22 440,93		22 440,93
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		25 158,52				7 481,35		32 639,87		32 639,87
281573	Sous Total compte 281573		45 949,45				9 131,35		55 080,80		55 080,80
28157	Sous Total compte 28157		45 949,45				9 131,35		55 080,80		55 080,80
28158	Autres installations, matériel et outill		41 075,98				11 531,55		52 607,53		52 607,53
2815	Sous Total compte 2815		202 288,75				35 441,94		237 730,69		237 730,69
281828	Autres matériels de transport		64 357,01				18 516,21		82 873,22		82 873,22
28182	Sous Total compte 28182		64 357,01				18 516,21		82 873,22		82 873,22
281831	Matériel informatique scolaire		102 456,34	57 315,50			6 546,63	57 315,50	109 002,97		51 687,47
281838	Autre matériel informatique				56 165,97		9 779,36		65 945,33		65 945,33
28183	Sous Total compte 28183		102 456,34	57 315,50	56 165,97		16 325,99	57 315,50	174 948,30		117 632,80
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		59 743,65						59 743,65		59 743,65
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers				1 149,53		8 156,72		9 306,25		9 306,25
28184	Sous Total compte 28184		59 743,65		1 149,53		8 156,72		69 049,90		69 049,90
28188	Autres		111 904,12				20 980,28		132 884,40		132 884,40
2818	Sous Total compte 2818		338 461,12	57 315,50	57 315,50		63 979,20	57 315,50	459 755,82		402 440,32
281	Sous Total compte 281		656 071,61	57 315,50	57 315,50		122 227,80	57 315,50	835 614,91		778 299,41

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		771 775,74	60 037,85	57 315,50		146 562,51	60 037,85	975 653,75		915 615,90



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	30 422 279,23	771 775,74	60 037,85	60 037,85	3 667 197,31	230 177,48	34 149 514,39	1 061 991,07	34 003 139,22	915 615,90
4011	Fournisseurs		48 675,98	766 543,45	737 435,19			766 543,45	786 111,17		19 567,72
401	Sous Total compte 401		48 675,98	766 543,45	737 435,19			766 543,45	786 111,17		19 567,72
4041	Fournisseurs d'immobilisations		42 231,76	3 620 413,65	3 578 719,49			3 620 413,65	3 620 951,25		537,60
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		5 463,03	5 463,03	37 685,14			5 463,03	43 148,17		37 685,14
4047	Sous Total compte 4047		5 463,03	5 463,03	37 685,14			5 463,03	43 148,17		37 685,14
404	Sous Total compte 404		47 694,79	3 625 876,68	3 616 404,63			3 625 876,68	3 664 099,42		38 222,74
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		76 196,23	76 196,23	98 583,45			76 196,23	174 779,68		98 583,45
40	Sous Total compte 40		172 567,00	4 468 616,36	4 452 423,27			4 468 616,36	4 624 990,27		156 373,91
411	Redevables	49 051,78		35 146,05	68 559,67			84 197,83	68 559,67	15 638,16	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	13 509,00		32 735,60	39 666,08			46 244,60	39 666,08	6 578,52	
4161	Créances douteuses	14 333,08		27 677,82	17 745,66			42 010,90	17 745,66	24 265,24	
416	Sous Total compte 416	14 333,08		27 677,82	17 745,66			42 010,90	17 745,66	24 265,24	
4181	Redevables - Produits non encore facturés	69 364,29		97 879,61	69 364,29			167 243,90	69 364,29	97 879,61	
418	Sous Total compte 418	69 364,29		97 879,61	69 364,29			167 243,90	69 364,29	97 879,61	
41	Sous Total compte 41	146 258,15		193 439,08	195 335,70			339 697,23	195 335,70	144 361,53	
421	Personnel - Rémunérations dues			973 807,58	973 807,58			973 807,58	973 807,58		0,00
427	Personnel - Oppositions			825,00	825,00			825,00	825,00		0,00
4286	Autres charges à payer				445,40				445,40		445,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
428	Sous Total compte 428				445,40				445,40		445,40
42	Sous Total compte 42			974 632,58	975 077,98			974 632,58	975 077,98		445,40
431	Sécurité sociale			321 228,00	323 903,00			321 228,00	323 903,00		2 675,00
437	Autres organismes sociaux			393 983,74	393 983,74			393 983,74	393 983,74		0,00
43	Sous Total compte 43			715 211,74	717 886,74			715 211,74	717 886,74		2 675,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	3 920,84		4 308,00	8 228,84			8 228,84	8 228,84		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux			3 920,84	3 920,84			3 920,84	3 920,84		0,00
441	Sous Total compte 441	3 920,84		8 228,84	12 149,68			12 149,68	12 149,68		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			22 418,13	22 418,13			22 418,13	22 418,13		0,00
442	Sous Total compte 442			22 418,13	22 418,13			22 418,13	22 418,13		0,00
44311	Dépenses			107 194,93	107 194,93			107 194,93	107 194,93		0,00
44312	Recettes - Amiable	924,00		37 262,78	38 186,78			38 186,78	38 186,78		0,00
4431	Sous Total compte 4431	924,00		144 457,71	145 381,71			145 381,71	145 381,71		0,00
44331	Dépenses			29 371,91	29 371,91			29 371,91	29 371,91		0,00
4433	Sous Total compte 4433			29 371,91	29 371,91			29 371,91	29 371,91		0,00
44341	Dépenses		3 252,84	52 593,34	49 340,50			52 593,34	52 593,34		0,00
44342	Recettes - Amiable	7 916,15		1 366,23	9 282,38			9 282,38	9 282,38		0,00
44346	Recettes - Contentieux			512,70	512,70			512,70	512,70		0,00
4434	Sous Total compte 4434	7 916,15	3 252,84	54 472,27	59 135,58			62 388,42	62 388,42		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44351	Dépenses		1 366,24	1 366,24				1 366,24	1 366,24		0,00
44352	Recettes - Amiable			85 003,10	85 003,10			85 003,10	85 003,10		0,00
4435	Sous Total compte 4435		1 366,24	86 369,34	85 003,10			86 369,34	86 369,34		0,00
44361	Dépenses				34 700,00				34 700,00		34 700,00
4436	Sous Total compte 4436				34 700,00				34 700,00		34 700,00
44371	Dépenses				7 200,00				7 200,00		7 200,00
4437	Sous Total compte 4437				7 200,00				7 200,00		7 200,00
44381	Dépenses			9 790,64	9 790,64			9 790,64	9 790,64		0,00
4438	Sous Total compte 4438			9 790,64	9 790,64			9 790,64	9 790,64		0,00
443	Sous Total compte 443	8 840,15	4 619,08	324 461,87	370 582,94			333 302,02	375 202,02		41 900,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim		388,25	17 684,87	17 296,62			17 684,87	17 684,87		0,00
4486	Autres charges à payer		1 079,95	1 079,95	2 782,77			1 079,95	3 862,72		2 782,77
4487	Produits à recevoir	33 110,00			33 110,00			33 110,00	33 110,00		0,00
448	Sous Total compte 448	33 110,00	1 079,95	1 079,95	35 892,77			34 189,95	36 972,72		2 782,77
44	Sous Total compte 44	45 870,99	6 087,28	373 873,66	458 340,14			419 744,65	464 427,42		44 682,77
451001	Compte de rattachement avec... (à subdiv		11 915,55	9 516,79				9 516,79	11 915,55		2 398,76
451002	Compte de rattachement avec... (à subdiv		13 273,09	37 138,64				37 138,64	13 273,09	23 865,55	
451003	Compte de rattachement avec... (à subdiv		21 905,75		57,82				21 963,57		21 963,57
451	Sous Total compte 451		47 094,39	46 655,43	57,82			46 655,43	47 152,21		496,78

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458101	Dépenses (à subdiviser par mandat)	2 908,80						2 908,80		2 908,80	
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 948,80						1 948,80		1 948,80	
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 140,00						1 140,00		1 140,00	
458104	Dépenses (à subdiviser par mandat)	904,80						904,80		904,80	
458105	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 780,80						1 780,80		1 780,80	
458106	Dépenses (à subdiviser par mandat)	453,60						453,60		453,60	
458107	Dépenses (à subdiviser par mandat)	2 251,20						2 251,20		2 251,20	
4581	Sous Total compte 4581	11 388,00						11 388,00		11 388,00	
458201	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 994,23						1 994,23		1 994,23
458202	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 336,07						1 336,07		1 336,07
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)		781,57						781,57		781,57
458204	Recettes (à subdiviser par mandat)		620,32						620,32		620,32
458205	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 220,89						1 220,89		1 220,89
458206	Recettes (à subdiviser par mandat)		310,98						310,98		310,98
458207	Recettes (à subdiviser par mandat)		1 543,39						1 543,39		1 543,39

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4582	Sous Total compte 4582		7 807,45						7 807,45		7 807,45
458	Sous Total compte 458	11 388,00	7 807,45					11 388,00	7 807,45	3 580,55	
45	Sous Total compte 45	11 388,00	54 901,84	46 655,43	57,82			58 043,43	54 959,66	3 083,77	
466	Excédents de versement		806,90	2 395,49	8 743,30			2 395,49	9 550,20		7 154,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		5 683,37	607 838,60	632 469,79			607 838,60	638 153,16		30 314,56
4671	Sous Total compte 4671		5 683,37	607 838,60	632 469,79			607 838,60	638 153,16		30 314,56
46721	Débiteurs divers - Amiable	3 329,66		1 552 480,83	1 521 152,67			1 555 810,49	1 521 152,67	34 657,82	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	10 122,85		1 174,17	3 185,64			11 297,02	3 185,64	8 111,38	
4672	Sous Total compte 4672	13 452,51		1 553 655,00	1 524 338,31			1 567 107,51	1 524 338,31	42 769,20	
467	Sous Total compte 467	13 452,51	5 683,37	2 161 493,60	2 156 808,10			2 174 946,11	2 162 491,47	12 454,64	
4686	Charges à payer		24,68	24,68	27 902,51			24,68	27 927,19		27 902,51
468	Sous Total compte 468		24,68	24,68	27 902,51			24,68	27 927,19		27 902,51
46	Sous Total compte 46	13 452,51	6 514,95	2 163 913,77	2 193 453,91			2 177 366,28	2 199 968,86		22 602,58
4711	Versements des régisseurs			138 673,31	138 673,31			138 673,31	138 673,31		0,00
4712	Virements réimputés			8 650,00	10 200,00			8 650,00	10 200,00		1 550,00
47131	Versements sur contributions directes			140 968,93	140 968,93			140 968,93	140 968,93		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			12 296,00	12 296,00			12 296,00	12 296,00		0,00
47138	Autres		9 294,81	1 824 144,57	2 206 254,43			1 824 144,57	2 215 549,24		391 404,67
4713	Sous Total compte 4713		9 294,81	1 977 409,50	2 359 519,36			1 977 409,50	2 368 814,17		391 404,67
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		363,19	1 517,99	1 155,10			1 517,99	1 518,29		0,30
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		41,62	7 196,33	7 154,71			7 196,33	7 196,33		0,00
47141	Sous Total compte 47141		404,81	8 714,32	8 309,81			8 714,32	8 714,62		0,30

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47143	Flux d'encaissements à réimputer			63,65	63,65			63,65	63,65		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714		404,81	8 777,97	8 373,46			8 777,97	8 778,27		0,30
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			2 640 798,05	2 640 798,05			2 640 798,05	2 640 798,05		0,00
4717	Sous Total compte 4717			2 640 798,05	2 640 798,05			2 640 798,05	2 640 798,05		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		8 609,90	2 241 998,86	2 322 581,96			2 241 998,86	2 331 191,86		89 193,00
471	Sous Total compte 471		18 309,52	7 016 307,69	7 480 146,14			7 016 307,69	7 498 455,66		482 147,97
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	9 783,75		330 006,98	329 840,32			339 790,73	329 840,32	9 950,41	
47218	Autres dépenses			14 573,51	14 573,51			14 573,51	14 573,51		0,00
4721	Sous Total compte 4721	9 783,75		344 580,49	344 413,83			354 364,24	344 413,83	9 950,41	
4722	Commissions bancaires en instance de man			50,75	37,96			50,75	37,96	12,79	
4728	Autres dépenses à régulariser			1 682,99	1 682,99			1 682,99	1 682,99		0,00
472	Sous Total compte 472	9 783,75		346 314,23	346 134,78			356 097,98	346 134,78	9 963,20	
47	Sous Total compte 47	9 783,75	18 309,52	7 362 621,92	7 826 280,92			7 372 405,67	7 844 590,44		472 184,77
	Total classe 4	226 753,40	258 380,59	16 298 964,54	16 818 856,48			16 525 717,94	17 077 237,07	232 347,48	783 866,61
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			4 414,49	4 414,49			4 414,49	4 414,49		0,00
51178	Autres valeurs impayées			63,65	63,65			63,65	63,65		0,00
5117	Sous Total compte 5117			63,65	63,65			63,65	63,65		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			396,03	396,03			396,03	396,03		0,00
511	Sous Total compte 511			4 874,17	4 874,17			4 874,17	4 874,17		0,00
515	Compte au Trésor	1 894 874,08		7 012 632,98	6 654 664,91			8 907 507,06	6 654 664,91	2 252 842,15	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	Sous Total compte 51	1 894 874,08		7 017 507,15	6 659 539,08			8 912 381,23	6 659 539,08	2 252 842,15	
580	Opérations d'ordre budgétaires			230 177,48	230 177,48			230 177,48	230 177,48		0,00
584	Encaissement par lecture optique			20 772,61	20 772,61			20 772,61	20 772,61		0,00
58	Sous Total compte 58			250 950,09	250 950,09			250 950,09	250 950,09		0,00
	Total classe 5	1 894 874,08		7 268 457,24	6 910 489,17			9 163 331,32	6 910 489,17	2 252 842,15	
60611	Eau et assainissement					11 138,25		11 138,25		11 138,25	
60612	Énergie - Électricité					129 178,35	3 699,05	129 178,35	3 699,05	125 479,30	
60613	Chauffage urbain					45 319,87		45 319,87		45 319,87	
6061	Sous Total compte 6061					185 636,47	3 699,05	185 636,47	3 699,05	181 937,42	
60621	Combustibles					2 625,54	513,00	2 625,54	513,00	2 112,54	
60622	Carburants					15 011,44	586,56	15 011,44	586,56	14 424,88	
60623	Alimentation					11 171,06	537,00	11 171,06	537,00	10 634,06	
60624	Produits de traitement					1 050,40		1 050,40		1 050,40	
60628	Autres fournitures non stockées					5 254,22		5 254,22		5 254,22	
6062	Sous Total compte 6062					35 112,66	1 636,56	35 112,66	1 636,56	33 476,10	
60631	Fournitures d'entretien					20 196,48	44,73	20 196,48	44,73	20 151,75	
60632	Fournitures de petit équipement					24 959,89	581,95	24 959,89	581,95	24 377,94	
60633	Fournitures de voirie					4 802,21		4 802,21		4 802,21	
60636	Habillement et vêtements de travail					6 923,71		6 923,71		6 923,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6063	Sous Total compte 6063					56 882,29	626,68	56 882,29	626,68	56 255,61	
6064	Fournitures administratives					3 806,80	43,95	3 806,80	43,95	3 762,85	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					3 554,76	78,90	3 554,76	78,90	3 475,86	
6068	Autres matières et fournitures.					19 606,15	1 209,36	19 606,15	1 209,36	18 396,79	
606	Sous Total compte 606					304 599,13	7 294,50	304 599,13	7 294,50	297 304,63	
60	Sous Total compte 60					304 599,13	7 294,50	304 599,13	7 294,50	297 304,63	
611	Contrats de prestations de services					190 879,80	48 794,70	190 879,80	48 794,70	142 085,10	
6132	Locations immobilières					19 465,74	469,18	19 465,74	469,18	18 996,56	
61351	Matériel roulant					4 899,80		4 899,80		4 899,80	
61358	Autres					3 684,58	593,88	3 684,58	593,88	3 090,70	
6135	Sous Total compte 6135					8 584,38	593,88	8 584,38	593,88	7 990,50	
613	Sous Total compte 613					28 050,12	1 063,06	28 050,12	1 063,06	26 987,06	
614	Charges locatives et de copropriété					46,52		46,52		46,52	
61521	Terrains					4 248,00	4 248,00	4 248,00	4 248,00		0,00
615221	Bâtiments publics					2 309,91	677,15	2 309,91	677,15	1 632,76	
615228	Autres bâtiments					523,20		523,20		523,20	
61522	Sous Total compte 61522					2 833,11	677,15	2 833,11	677,15	2 155,96	
615231	Voiries					17 770,24		17 770,24		17 770,24	
615232	Réseaux					6 301,60	280,00	6 301,60	280,00	6 021,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61523	Sous Total compte 61523					24 071,84	280,00	24 071,84	280,00	23 791,84	
61524	Bois et forêts					1 454,11		1 454,11		1 454,11	
6152	Sous Total compte 6152					32 607,06	5 205,15	32 607,06	5 205,15	27 401,91	
61551	Matériel roulant					7 936,50		7 936,50		7 936,50	
61558	Autres biens mobiliers					10 596,33		10 596,33		10 596,33	
6155	Sous Total compte 6155					18 532,83		18 532,83		18 532,83	
6156	Maintenance					49 140,12	2 113,36	49 140,12	2 113,36	47 026,76	
615	Sous Total compte 615					100 280,01	7 318,51	100 280,01	7 318,51	92 961,50	
6161	Multirisques					15 241,50		15 241,50		15 241,50	
6168	Autres					7 752,25		7 752,25		7 752,25	
616	Sous Total compte 616					22 993,75		22 993,75		22 993,75	
617	Études et recherches					5 852,33	1 466,45	5 852,33	1 466,45	4 385,88	
6182	Documentation générale et technique					1 235,56		1 235,56		1 235,56	
6184	Versements à des organismes de formation					8 107,00	2 952,00	8 107,00	2 952,00	5 155,00	
6188	Autres frais divers					2 883,34		2 883,34		2 883,34	
618	Sous Total compte 618					12 225,90	2 952,00	12 225,90	2 952,00	9 273,90	
61	Sous Total compte 61					360 328,43	61 594,72	360 328,43	61 594,72	298 733,71	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					380,00		380,00		380,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					840,00		840,00		840,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6226	Sous Total compte 6226					840,00		840,00		840,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux					12 528,41	2 596,32	12 528,41	2 596,32	9 932,09	
6228	Divers					8 668,68		8 668,68		8 668,68	
622	Sous Total compte 622					22 417,09	2 596,32	22 417,09	2 596,32	19 820,77	
6231	Annonces et insertions					3 672,00		3 672,00		3 672,00	
6232	Fêtes et cérémonies					28 115,78	1 206,62	28 115,78	1 206,62	26 909,16	
6234	Réceptions					3 243,17	286,00	3 243,17	286,00	2 957,17	
6236	Catalogues et imprimés et publications					3 676,99	639,95	3 676,99	639,95	3 037,04	
6238	Divers					3 873,48		3 873,48		3 873,48	
623	Sous Total compte 623					42 581,42	2 132,57	42 581,42	2 132,57	40 448,85	
6251	Voyages, déplacements et missions					1 679,84	24,68	1 679,84	24,68	1 655,16	
625	Sous Total compte 625					1 679,84	24,68	1 679,84	24,68	1 655,16	
6261	Frais d'affranchissement					5 766,71	8,35	5 766,71	8,35	5 758,36	
6262	Frais de télécommunication					11 643,21	516,00	11 643,21	516,00	11 127,21	
626	Sous Total compte 626					17 409,92	524,35	17 409,92	524,35	16 885,57	
627	Services bancaires et assimilés.					1 090,18		1 090,18		1 090,18	
6281	Concours divers (cotisations..)					1 644,17		1 644,17		1 644,17	
6282	Frais de gardiennage					535,27		535,27		535,27	
6283	Frais de nettoyage des locaux					70 803,82		70 803,82		70 803,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62875	Aux communes membres du GFP					313,95		313,95		313,95	
62878	A des tiers					77,17		77,17		77,17	
6287	Sous Total compte 6287					391,12		391,12		391,12	
6288	Autres					29 915,06	1 753,77	29 915,06	1 753,77	28 161,29	
628	Sous Total compte 628					103 289,44	1 753,77	103 289,44	1 753,77	101 535,67	
62	Sous Total compte 62					188 467,89	7 031,69	188 467,89	7 031,69	181 436,20	
6331	Versement mobilité					16 109,41		16 109,41		16 109,41	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					4 536,67		4 536,67		4 536,67	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					20 421,84		20 421,84		20 421,84	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					2 761,63		2 761,63		2 761,63	
633	Sous Total compte 633					43 829,55		43 829,55		43 829,55	
63512	Taxes foncières					3 369,00		3 369,00		3 369,00	
6351	Sous Total compte 6351					3 369,00		3 369,00		3 369,00	
6358	Autres droits					165,00		165,00		165,00	
635	Sous Total compte 635					3 534,00		3 534,00		3 534,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					1 800,78	1 079,95	1 800,78	1 079,95	720,83	
63	Sous Total compte 63					49 164,33	1 079,95	49 164,33	1 079,95	48 084,38	
64111	Rémunération principale					786 648,26		786 648,26		786 648,26	
64112	Supplément familial de traitement et ind					9 509,77		9 509,77		9 509,77	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64113	NBI					6 657,50		6 657,50		6 657,50	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflatio					3 000,00		3 000,00		3 000,00	
64118	Autres indemnités.					185 039,94		185 039,94		185 039,94	
6411	Sous Total compte 6411					990 855,47		990 855,47		990 855,47	
64131	Rémunérations					77 166,77		77 166,77		77 166,77	
64132	Supplément familial de traitement et ind					13,74		13,74		13,74	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					100,00		100,00		100,00	
64138	Primes et autres indemnités					785,75		785,75		785,75	
6413	Sous Total compte 6413					78 066,26		78 066,26		78 066,26	
64162	Emplois d'avenir					28 473,09		28 473,09		28 473,09	
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation					500,00		500,00		500,00	
64168	Autres emplois aidés					19 572,22		19 572,22		19 572,22	
6416	Sous Total compte 6416					48 545,31		48 545,31		48 545,31	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						1 412,33		1 412,33		1 412,33
641	Sous Total compte 641					1 117 467,04	1 412,33	1 117 467,04	1 412,33	1 116 054,71	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					148 832,15		148 832,15		148 832,15	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					248 899,99		248 899,99		248 899,99	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					4 961,44		4 961,44		4 961,44	

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					30 902,90		30 902,90		30 902,90	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					4 925,00		4 925,00		4 925,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						3 600,00		3 600,00		3 600,00
645	Sous Total compte 645					438 521,48	3 600,00	438 521,48	3 600,00	434 921,48	
6474	Versements aux oeuvres sociales					8 480,00		8 480,00		8 480,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					2 460,25		2 460,25		2 460,25	
6478	Autres charges sociales diverses					3 600,00		3 600,00		3 600,00	
647	Sous Total compte 647					14 540,25		14 540,25		14 540,25	
6488	Autres					7 864,50		7 864,50		7 864,50	
648	Sous Total compte 648					7 864,50		7 864,50		7 864,50	
64	Sous Total compte 64					1 578 393,27	5 012,33	1 578 393,27	5 012,33	1 573 380,94	
65311	Indemnités de fonction					107 518,22	1 072,00	107 518,22	1 072,00	106 446,22	
65313	Cotisations de retraite					4 493,00		4 493,00		4 493,00	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					4 074,22		4 074,22		4 074,22	
65315	Formation					1 212,60		1 212,60		1 212,60	
65316	Frais de représentation du maire					97,29		97,29		97,29	
6531	Sous Total compte 6531					117 395,33	1 072,00	117 395,33	1 072,00	116 323,33	
653	Sous Total compte 653					117 395,33	1 072,00	117 395,33	1 072,00	116 323,33	
6553	Service d'incendie					39 162,55		39 162,55		39 162,55	
65568	Autres contributions					64 529,53		64 529,53		64 529,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6556	Sous Total compte 6556					64 529,53		64 529,53		64 529,53	
6558	Autres contributions obligatoires					939,92		939,92		939,92	
655	Sous Total compte 655					104 632,00		104 632,00		104 632,00	
657341	Communes membres du GFP					10 945,95		10 945,95		10 945,95	
65734	Sous Total compte 65734					10 945,95		10 945,95		10 945,95	
657361	Caisses des écoles					34 700,00		34 700,00		34 700,00	
657362	CCAS					7 200,00		7 200,00		7 200,00	
65736	Sous Total compte 65736					41 900,00		41 900,00		41 900,00	
6573	Sous Total compte 6573					52 845,95		52 845,95		52 845,95	
65748	Autres personnes de droit privé					62 614,00	300,00	62 614,00	300,00	62 314,00	
6574	Sous Total compte 6574					62 614,00	300,00	62 614,00	300,00	62 314,00	
657	Sous Total compte 657					115 459,95	300,00	115 459,95	300,00	115 159,95	
65818	Autres					3 591,57		3 591,57		3 591,57	
6581	Sous Total compte 6581					3 591,57		3 591,57		3 591,57	
65888	Autres					1 252,57		1 252,57		1 252,57	
6588	Sous Total compte 6588					1 252,57		1 252,57		1 252,57	
658	Sous Total compte 658					4 844,14		4 844,14		4 844,14	
65	Sous Total compte 65					342 331,42	1 372,00	342 331,42	1 372,00	340 959,42	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					55 950,09		55 950,09		55 950,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des ICNE						6 204,12		6 204,12		6 204,12
6611	Sous Total compte 6611					55 950,09	6 204,12	55 950,09	6 204,12	49 745,97	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôt					140,14		140,14		140,14	
661	Sous Total compte 661					56 090,23	6 204,12	56 090,23	6 204,12	49 886,11	
66	Sous Total compte 66					56 090,23	6 204,12	56 090,23	6 204,12	49 886,11	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					119,00		119,00		119,00	
67	Sous Total compte 67					119,00		119,00		119,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					146 562,51		146 562,51		146 562,51	
681	Sous Total compte 681					146 562,51		146 562,51		146 562,51	
68	Sous Total compte 68					146 562,51		146 562,51		146 562,51	
	Total classe 6					3 026 056,21	89 589,31	3 026 056,21	89 589,31	2 947 683,35	11 216,45
70128	Autres taxes et redevances d'eau					20,00	2 368,73	20,00	2 368,73		2 348,73
7012	Sous Total compte 7012					20,00	2 368,73	20,00	2 368,73		2 348,73
701	Sous Total compte 701					20,00	2 368,73	20,00	2 368,73		2 348,73
70311	Concession dans les cimetières (produit						1 730,00		1 730,00		1 730,00
7031	Sous Total compte 7031						1 730,00		1 730,00		1 730,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public					420,00	38 294,77	420,00	38 294,77		37 874,77
7032	Sous Total compte 7032					420,00	38 294,77	420,00	38 294,77		37 874,77

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_035-DE
Recu le 18/04/2023

SGC GRASSE

SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7035	Locations de droits de chasse et de pêch						500,00		500,00		500,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						177,00		177,00		177,00
7038	Sous Total compte 7038						177,00		177,00		177,00
703	Sous Total compte 703					420,00	40 701,77	420,00	40 701,77		40 281,77
7067	Redevances et droits des services péric					47 951,90	175 646,92	47 951,90	175 646,92		127 695,02
706	Sous Total compte 706					47 951,90	175 646,92	47 951,90	175 646,92		127 695,02
70846	au GFP de rattachement					33 000,00	80 985,10	33 000,00	80 985,10		47 985,10
70848	aux autres organismes						13 657,42		13 657,42		13 657,42
7084	Sous Total compte 7084					33 000,00	94 642,52	33 000,00	94 642,52		61 642,52
70876	par le GFP de rattachement						32 024,00		32 024,00		32 024,00
70878	par des tiers					130,00	2 109,00	130,00	2 109,00		1 979,00
7087	Sous Total compte 7087					130,00	34 133,00	130,00	34 133,00		34 003,00
708	Sous Total compte 708					33 130,00	128 775,52	33 130,00	128 775,52		95 645,52
70	Sous Total compte 70					81 521,90	347 492,94	81 521,90	347 492,94		265 971,04
73111	Impôts directs locaux						2 305 851,00		2 305 851,00		2 305 851,00
7311	Sous Total compte 7311						2 305 851,00		2 305 851,00		2 305 851,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						243 934,00		243 934,00		243 934,00
7312	Sous Total compte 7312						243 934,00		243 934,00		243 934,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques						47 979,00		47 979,00		47 979,00
7313	Sous Total compte 7313						47 979,00		47 979,00		47 979,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73141	Taxe sur la consommation finale d'électr					18 631,39	75 541,61	18 631,39	75 541,61		56 910,22
7314	Sous Total compte 7314					18 631,39	75 541,61	18 631,39	75 541,61		56 910,22
73154	Droits de place					2 361,00	18 721,43	2 361,00	18 721,43		16 360,43
7315	Sous Total compte 7315					2 361,00	18 721,43	2 361,00	18 721,43		16 360,43
7318	Autres						3 023,00		3 023,00		3 023,00
731	Sous Total compte 731					20 992,39	2 695 050,04	20 992,39	2 695 050,04		2 674 057,65
73211	Attribution de compensation						212 410,00		212 410,00		212 410,00
7321	Sous Total compte 7321						212 410,00		212 410,00		212 410,00
73221	FNGIR						7 238,00		7 238,00		7 238,00
7322	Sous Total compte 7322						7 238,00		7 238,00		7 238,00
732	Sous Total compte 732						219 648,00		219 648,00		219 648,00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					2 018,00		2 018,00		2 018,00	
739111	Sous Total compte 739111					2 018,00		2 018,00		2 018,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					105 176,93		105 176,93		105 176,93	
73911	Sous Total compte 73911					107 194,93		107 194,93		107 194,93	
7391	Sous Total compte 7391					107 194,93		107 194,93		107 194,93	
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					33 336,00		33 336,00		33 336,00	
739222	Sous Total compte 739222					33 336,00		33 336,00		33 336,00	
73922	Sous Total compte 73922					33 336,00		33 336,00		33 336,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392	Sous Total compte 7392					33 336,00		33 336,00		33 336,00	
739	Sous Total compte 739					140 530,93		140 530,93		140 530,93	
73	Sous Total compte 73					161 523,32	2 914 698,04	161 523,32	2 914 698,04		2 753 174,72
74111	Dotation forfaitaire des communes						133 442,00		133 442,00		133 442,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						236 111,00		236 111,00		236 111,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						1 867,00		1 867,00		1 867,00
74112	Sous Total compte 74112						237 978,00		237 978,00		237 978,00
7411	Sous Total compte 7411						371 420,00		371 420,00		371 420,00
741	Sous Total compte 741						371 420,00		371 420,00		371 420,00
744	FCTVA						6 819,24		6 819,24		6 819,24
74712	Emplois d'avenir						2 850,75		2 850,75		2 850,75
74718	Autres					110,70	16 300,87	110,70	16 300,87		16 190,17
7471	Sous Total compte 7471					110,70	19 151,62	110,70	19 151,62		19 040,92
7473	Départements						6 500,00		6 500,00		6 500,00
74748	Autres communes						1 593,93		1 593,93		1 593,93
7474	Sous Total compte 7474						1 593,93		1 593,93		1 593,93
747	Sous Total compte 747					110,70	27 245,55	110,70	27 245,55		27 134,85
74834	État - compensation au titre des exonéra						1 350,00		1 350,00		1 350,00
748388	Autres						11 950,00		11 950,00		11 950,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74838	Sous Total compte 74838						11 950,00		11 950,00		11 950,00
7483	Sous Total compte 7483						13 300,00		13 300,00		13 300,00
74888	Autres						63 930,00		63 930,00		63 930,00
7488	Sous Total compte 7488						63 930,00		63 930,00		63 930,00
748	Sous Total compte 748						77 230,00		77 230,00		77 230,00
74	Sous Total compte 74					110,70	482 714,79	110,70	482 714,79		482 604,09
752	Revenus des immeubles					973,60	38 807,40	973,60	38 807,40		37 833,80
75888	Autres					900,00	44 327,15	900,00	44 327,15		43 427,15
7588	Sous Total compte 7588					900,00	44 327,15	900,00	44 327,15		43 427,15
758	Sous Total compte 758					900,00	44 327,15	900,00	44 327,15		43 427,15
75	Sous Total compte 75					1 873,60	83 134,55	1 873,60	83 134,55		81 260,95
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						130,00		130,00		130,00
77	Sous Total compte 77						130,00		130,00		130,00
	Total classe 7					245 029,52	3 828 170,32	245 029,52	3 828 170,32	140 530,93	3 723 671,73
	Total général	32 991 417,05	32 991 417,05	25 339 679,03	24 886 709,32	7 727 981,83	8 180 951,54	66 059 077,91	66 059 077,91	40 024 053,47	40 024 053,47

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601183-20230412-2023_035-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Page des signatures

14800 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BESSON Renee (1017624525-0), Inspecteur des Finances Publiques**

A DDFiP DES ALPES-MARITIMES, le 27/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SIKLI Pierre-Yves (1001315162-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A GRASSE, le 28/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-037
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2022 du budget annexe cimetière.

Il convient d'examiner le Compte de gestion du budget annexe cimetière pour l'année 2022, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Barlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Réductions de titres			
Recettes nettes	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Mandats émis			
Annulations de mandats			
Dépenses nettes			
Résultat de l'exercice 2022	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Résultat reporté 2021	19 405,75 €	- €	19 405,75 €
Résultat de clôture 2022	21 905,75 €	- €	21 905,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2022 du budget annexe cimetière ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télerecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC GRASSE
N° CODIQUE 006109
Date Edition : 24/02/2023

IDENTIFIANT BUDGET 14803
N° de SIRET 21060118300036

**POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Christian KAREKINIAN

M PIERRE YVES SIKLI

006109 SGC GRASSE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 03/01/2022

DU 04/01/2022 AU 24/02/2023

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
	2 Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
	5 Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 37

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

18/04/2023

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	21,91
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	21,91
Créances	21,96	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21,96	Total dettes à court terme	
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	
		Comptes de régularisations	0,06
TOTAL ACTIF	21,96	TOTAL PASSIF	21,96

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER					

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	21 963,57		21 963,57	21 905,75
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	21 963,57		21 963,57	21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 963,57		21 963,57	21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	21 905,75	19 405,75
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		2 500,00
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		21 905,75	21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III			

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BILAN (en Euros)

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	57,82	
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	57,82	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	21 963,57	21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		2,50
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		2,50
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		2,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT		2,50
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		2,50

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		2 500,00
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I		2 500,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II		
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		2 500,00
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT		2 500,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

COMPTE DE RESULTAT 2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		2 500,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 500,00

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Opérations Compte de Tiers

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Opérations Compte de Tiers

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Résultats budgétaires de l'exercice

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	21 905,75	1 000,00	22 905,75
Titres de recette émis (b)	2 500,00		2 500,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 500,00		2 500,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	21 905,75	1 000,00	22 905,75
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 500,00		2 500,00
(h - d) Déficit			

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
POMPES FUNEBRES SAINT- CEZAIRE					
Investissement	19 405,75		2 500,00		21 905,75
Fonctionnement	2 500,00	2 500,00			
Sous-Total	21 905,75	2 500,00	2 500,00		21 905,75
TOTAL III	21 905,75	2 500,00	2 500,00		21 905,75
TOTAL I + II + III	21 905,75	2 500,00	2 500,00		21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
23	Immobilisations en cours	21 905,75		21 905,75				21 905,75
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	21 905,75		21 905,75				21 905,75
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	21 905,75		21 905,75				21 905,75
TOTAL GENERAL		21 905,75		21 905,75				21 905,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat Consommation des Crédits

Section D' INVESTISSEMENT

RECETTES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	2 500,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 500,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	
TOTAL	RECETTES REELLES D' INVESTISSEMENT	2 500,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 405,75		19 405,75				19 405,75
TOTAL GENERAL		21 905,75		21 905,75	2 500,00		2 500,00	19 405,75

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL GENERAL		1 000,00		1 000,00				1 000,00

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL GENERAL		1 000,00		1 000,00				1 000,00

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section D' INVESTISSEMENT
DEPENSES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	2 500,00		2 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 500,00		2 500,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 500,00		2 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 500,00		2 500,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 500,00		2 500,00

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		19 405,75				2 500,00		21 905,75		21 905,75
106	Sous Total compte 106		19 405,75				2 500,00		21 905,75		21 905,75
10	Sous Total compte 10		19 405,75				2 500,00		21 905,75		21 905,75
110	Report à nouveau solde créditeur			2 500,00	2 500,00			2 500,00	2 500,00		0,00
11	Sous Total compte 11			2 500,00	2 500,00			2 500,00	2 500,00		0,00
12	Résultat exercice bénéf ou perte		2 500,00	2 500,00				2 500,00	2 500,00		0,00
12	Sous Total compte 12		2 500,00	2 500,00				2 500,00	2 500,00		0,00
	Total classe 1		21 905,75	5 000,00	2 500,00		2 500,00	5 000,00	26 905,75		21 905,75
451003	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	21 905,75			57,82			21 963,57		21 963,57	
451	Sous Total compte 451	21 905,75			57,82			21 963,57		21 963,57	
45	Sous Total compte 45	21 905,75			57,82			21 963,57		21 963,57	
4713	Recettes percues avant émission titres				57,82				57,82		57,82
471	Sous Total compte 471				57,82				57,82		57,82

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/07/2023

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47				57,82				57,82		57,82
	Total classe 4	21 905,75		57,82	57,82			21 963,57	57,82	21 963,57	57,82
	Total général	21 905,75	21 905,75	5 057,82	2 557,82		2 500,00	26 963,57	26 963,57	21 963,57	21 963,57

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-210601183-20230412-2023_037BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Page des signatures

14803 - POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BESSON Renee (1017624525-0), Inspecteur des Finances Publiques**

A DDFiP DES ALPES-MARITIMES, le 16/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **POMPES FUNEBRES SAINT-CEZAIRE** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SIKLI Pierre-Yves (1001315162-0), Inspecteur divisionnaire Fip classe normale

A GRASSE, le 17/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-038
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE

OBJET : Examen et vote du compte administratif 2022 du budget annexe cimetière.

Il convient d'examiner le Compte Administratif du budget annexe cimetière pour l'année 2022.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_038-BF
 Reçu le 18/04/2023
 Publié le 18/04/2023

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Réductions de titres			
Recettes nettes	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Mandats émis			
Annulations de mandats			
Dépenses nettes			
Résultat de l'exercice 2022	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
Résultat reporté 2021	19 405,75 €	- €	19 405,75 €
Résultat de clôture 2022	21 905,75 €	- €	21 905,75 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil municipal puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE qui propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe cimetière ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
 Christian ZEDET,
 Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : le 6 avril 2023

Présenté par (1), Le Maire

A le 12 avril 2023
(1), Saint-Cézaire / Siagne, le 12 avril 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-039
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation des résultats excédentaires ou déficitaires constatés au Compte Administratif, doit être décidée par le Conseil municipal.

Il appartient donc aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour le budget principal.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_039BIS-DE
 Reçu le 18/04/2023
 Publié le 18/04/2023

Considérant ~~les résultats de clôture du Compte Administratif 2022~~, il est proposé de statuer sur les affectations suivantes :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 646 673,90 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 646 673,90 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement)..... R 001 (excédent de financement).....	 +1 051 068,57 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement (b)..... Excédent de financement.....	 + 1 278 093,98 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT	0 €

PROPOSITION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	
G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 646 673,90 €
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	

Le résultat à prendre en compte est le résultat de l'exercice **C)**, c'est-à-dire le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice, auquel on ajoute éventuellement celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté).

Le résultat positif de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement **F)** de la section d'investissement (affectation à l'article 1068), c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses **D)**, restes à réaliser **E)** inclus.

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement (à l'article 1068) pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Le compte administratif 2022 adopté par délibération en date du 12 avril 2023 fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de : **646 673,90 €**.

En vue de permettre l'inscription de projets d'investissement nécessaires à la vie communale,

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_039BIS-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DEC. DE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2022 du budget principal et les reprises des résultats au Budget Primitif 2023 comme indiquées ci-dessus soit **646 673,90 €** à la section d'investissement **G**).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-040
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles pour l'année 2023.

Afin de permettre au CCAS et à la Caisse des écoles de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne de mener leurs actions, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant de 34 400 € comme suit :

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_040-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

	Subvention de fonctionnement Année 2023
Centre Communal d'Action Sociale	4 200 €
Caisse des écoles	30 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement ci-dessus au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des écoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-041
Département des Alpes-Maritimes

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 16
Représentés : 5
Absent : 0
Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre LARA.

OBJET : Subventions aux associations.

En application de l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En application de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, toute association bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 € doit faire l'objet d'une convention spécifique soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2023 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'évènements particuliers.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_041-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Les actions des associations concourent à la satisfaction de l'intérêt général en répondant à des besoins sociaux essentiels et en favorisant la création de solidarités entre citoyens. Elles sont des acteurs importants de la vie sociale et leurs activités constituent souvent un prolongement nécessaire à l'action municipale. Leurs actions répondent aux attentes des citoyens en matière de loisirs, de pratiques sportives et culturelles, d'aides sociales, de services collectifs et concourent à la promotion du village et au rayonnement du territoire.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité accompagne les associations pour un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales.

Parallèlement, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières au respect de critères objectifs basés sur l'intérêt général et le dynamisme qu'elles apportent à la commune.

Après examen des dossiers présentés par les associations locales, le montant total des subventions proposées au budget principal 2023 est de **61 825 €**, selon le détail ci-après :

PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE POUR 2023	
Associations	Montant
A TOUT CHOEUR	300,00 €
AEEM	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST CEZAIRE	1 500,00 €
ASTL (TENNIS)	7 000,00 €
BOULE DE NEIGE	800,00 €
CCFF	1 500,00 €
CLUB DES PECHEURS	300,00 €
CLUB PHOTO	300,00 €
CLUB RURAL	7 000,00 €
COMITE DES FETES	15 000,00 €
FOOTBALL CLUB DE SAINT CEZAIRE	9 000,00 €
FESTI JAZZ	5 000,00 €
LES PARENTS DE ST-CE	1 300,00 €
PASSERELLE DES ARTS	350,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	375,00 €
SOW SPORT	2 500,00 €
SPECIAL FORCE MEMORY	1 200,00 €
SUS LEI DRAIO DOU PROUVENCAOU	300,00 €
TERRE DE SOLEIL	500,00 €
THEATRE A LA SOURCE	2 200,00 €
TROTTE SENTIERS	3 500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 700,00 €
TOTAL	61 825,00 €

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_041-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

~~Pour mémoire, par délibération n°2023-005 du 23~~ janvier 2023, trois avances ont été versées et seront déduites de la somme attribuée pour 2023 :

- FOOTBALL CLUB DE SAINT CEZAIRE : 2 250 €
- COMITE DES FÊTES : 5 000 €
- ASTL TENNIS CLUB SAINT-CEZAIRE : 1 832 €

Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE et Mesdames Sophie VILLEVAL et Angélique CHATAIN faisant partie de conseils d'administrations ou de bureaux d'associations concernés par cette délibération sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les montants des subventions attribués aux associations et aux personnes de droit privé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-042
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ZEDET.

OBJET : Vote des taux taxes directes 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2331-3,

VU le Code Général des Impôts, et plus particulièrement l'article 1636 B sexies,

VU la Loi de Finances pour 2023,

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_042-DE
Reçu le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et d'autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de voter chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale,

Considérant que le produit fiscal attendu et inscrit au budget primitif 2023 à l'article comptable 73111 s'élève à **2 159 297 €**, y compris la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants qui s'élève à **296 810 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité directe pour l'année 2023 suivants :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière bâtie	25,50 %	25,50 %
Taxe foncière non bâtie	31,50 %	31,50 %
Taxe d'habitation	12,37 %	12,37 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 14 avril 2023

Publication/Notification le : 14 avril 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 650 710	25,50	95,33	7 230 000	1 843 650	25,50	1 843 650
Taxe foncière non bâties (TFNB)	58 644	31,50	122,88	59 800	18 837	31,50	18 837
Taxe d'habitation (TH)	2 240 370	12,37	55,62	2 399 437	296 810	12,37	296 810
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 159 297			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence 2023 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6) taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		25,50	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 159 297	= 1.000000	31,50	
Taxe d'habitation (TH)	2 159 297		12,37	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023 cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCTRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			69 854	0	7 238	309 112	386 204

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
2 159 297		386 204		2 545 501

À NICE

Le 08 MARS 2023

Le 4 avril 2023

Pour la Direction des Finances publiques, Pour la Commune,

Pour la Préfecture,

JEAN-PAUL CATANESE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES



AR Prefecture
 006-210601183-20230412-2023_042-DE
 Reçu le 14/04/2023
 Publié le 14/04/2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :			
a. Personnes de condition modeste	934		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0		
d. Locaux industriels	68 464		
Taxe foncière non bâtie	456		
Taxe d'habitation :			
a. Dotation pour perte de THLV			
b. Dotation pour Mayotte			
Cotisation foncière des entreprises :			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>		
b. Base minimum			
c. Locaux industriels			
d. Autres allocations			

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	419 374
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2 198
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	2 312 509
b. Logements vacants soumis à la THLV	86 928

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,174857

006-210601183-20230412-2023_042-DE
Reçu le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023

AR Prefecture

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	de 2022 14	de 2023 13	de 2022 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	31,27	95,70	0,37400	0,37400	0,37400	95,33	95,33
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	29,89	126,10	3,22200	3,22200	3,22200	122,88	122,88
Taxe d'habitation (TH)	22,98	25,57	63,93	8,31300	8,31300	8,31300	55,62	55,62
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	29,22

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-043
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Révision d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour le bâtiment polyvalent « Espace Terre de Siagne ».

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2019-015 du 27 mars 2019, adoptant la création de l'AP/CP - construction d'un équipement public polyvalent,
Vu la délibération 2019-078 du 27 novembre 2019, révisant l'AP/CP de construction d'un équipement public polyvalent,
Vu la délibération n°2021-036 du 12 avril 2021, révisant l'AP/CP de construction d'un équipement public polyvalent,
Vu la délibération n°2022-049 du 14 avril 2022, révisant l'AP/CP de construction d'un équipement public polyvalent,
Vu l'instruction codificatrice M57,

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_043-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

Considérant que les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers,

Considérant que les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements,

Considérant que les AP demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes,

Considérant que chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants,

Considérant que la somme des CP doit être égale au montant de l'AP,

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP,

Considérant que les révisions intègrent notamment les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération et/ou la répartition des CP sur la période de l'AP,

Considérant que les AP et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE REVISER** les AP-CP afin de tenir compte de la consommation effective des crédits au 31/12/2022 et de frais d'étude et de travaux, dont le paiement s'échelonne sur plusieurs années, dans les limites maximales indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE PRENDRE** acte des consommations effectives au 31 décembre 2022,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune au chapitre 23.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_043-DE

Reçu le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

Rapport 17

TABLEAU AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT							
ANNEXE A LA DELIBERATION DU 12/04/2023							
N° AP/CP	Libellé	Date de création et date de la dernière révision	Montant total de l'AP voté y compris les ajustements	Montant total de l'AP révisé au 14/04/2022	Montant total de la révision	Montant des crédits de paiement	
						Pour mémoire CP réalisés antérieurement	CP 2023
2019_01	Equipement public polyvalent	27/03/2019 14/04/2022	5 621 976,31 €	5 418 218,40 €	203 757.91 €	3 682 649.31 €	1 939 327,00 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne
n° 2023-045
Département des Alpes-Maritimes**

SEANCE DU : MERCREDI 12 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Représentés : 8
Absent : 0
Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Marc VAN WAYENBERGE, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Valérie PELLERIN, Solange VANLEDE, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Sandra NIRANI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN) et Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Franck OLIVIER.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE.

OBJET : Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2023.

Le budget annexe du cimetière retrace les opérations de tenue de stock et de vente des caveaux.

SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget d'exploitation s'élève à **1 000 €**.

Aucun montant concernant des opérations d'ordre correspondant à la gestion du stock n'est inscrit, aucun caveau n'étant à vendre.

Les recettes sont composées de la vente de caveaux, soit **1 000 €**.

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230412-2023_045-BF
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

En dépenses, ~~1 000 €~~ sont inscrits pour équilibre au chapitre des charges à caractère général.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget d'investissement s'élève à **21 905,75 €**, correspondant à l'excédent d'investissement 2022.

En dépenses, la somme de **21 905,75 €**, est inscrite au chapitre **21** en vue de la réalisation des travaux de construction des caveaux.

Le budget fera l'objet des modifications nécessaires une fois que le projet d'aménagement sera arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de budget annexe 2023 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>

Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

Pour Copie Conforme,
Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 18 avril 2023

Publication/Notification le : 18 avril 2023

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 07
 Nombre de membres présents : 07
 Nombre de suffrages exprimés : 07
 VOTES :
 Pour : 07
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : le 6 avril 2023

Présenté par (1), Le Maire
 A le Saint-Cézaire-sur-Siagne, le 12 avril 2023
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session extraordinaire
 A, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :